



NORME DE CLASSIFICATION

COMMERCE

**CATÉGORIE ADMINISTRATIVE ET DU SERVICE
EXTÉRIEUR**

Norme de classification

Commerce

REGISTRE DES MODIFICATIONS

Modification N	Date	Faite par	Remarques
-------------------	------	--------------	-----------

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
DEFINITION DE LA CATEGORIE	3
DEFINITION DU GROUPE	5
GLOSSAIRE	7
FACTEURS	9
INDEX DES DESCRIPTIONS DE POSTES-REPERES	
Par ordre croissant des niveaux	20
Par ordre alphabétique	21
DESCRIPTION DES POSTES-REPERES	23

INTRODUCTION

La présente norme décrit le système à utiliser pour évaluer les postes classés dans le Groupe du commerce. Elle comprend une introduction, des définitions de la Catégorie administrative et du service extérieur et du Groupe du commerce, les définitions et les caractéristiques des facteurs, les descriptions des degrés et des postes-repères.

L'objet ultime de l'évaluation des emplois est d'en déterminer les valeurs relatives dans chaque groupe professionnel. Un système de classification de cinq niveaux représentant des différences importantes de la difficulté du travail a été établi pour ce groupe. Les emplois classés à un niveau donné sont considérés comme des emplois d'égale difficulté.

Facteurs

L'évaluation des postes et leur classement à un niveau déterminé est fait par l'application de cinq facteurs:

- Genre d'affectation
- Complexité du travail
- Responsabilité professionnelle
- Responsabilité administrative
- Répercussion des recommandations et des activités

Les facteurs choisis décrivent toutes les particularités du travail des postes classés dans le groupe. Une définition et une liste des caractéristiques sont incluses pour chaque facteur. Les caractéristiques indiquent les particularités du travail dont il faut tenir compte pour évaluer un poste par rapport à un facteur donné. Chaque caractéristique décrit l'exigence minimale et maximale. Les caractéristiques du facteur servent à s'assurer que toutes les particularités du travail du poste ont été pleinement prises en considération, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs.

Étant donné la nature et la diversité des emplois de ce groupe, il n'a pas été jugé possible de produire, pour tous les degrés des facteurs, des définitions significatives qui décriraient et feraient apparaître la difficulté croissante du travail. En conséquence, les définitions des degrés ne sont incluses que pour les premier, troisième et cinquième degrés. Elles font ressortir les particularités du travail qui se trouvent dans la plupart des postes à ces degrés. Les degrés de chaque facteur sont expliqués par les descriptions d'un ou plusieurs postes-repères.

Postes-repères

Les descriptions des postes-repères servent d'exemples pour les degrés de chaque facteur et les cinq niveaux du système de classification. Chaque poste-repère comprend un titre descriptif, un bref résumé, une liste des principales fonctions ainsi que le pourcentage du temps consacré à chacune d'elles et les particularités du

travail selon les caractéristiques de chacun des cinq facteurs. Les descriptions servent d'exemples à l'application du système d'évaluation aux fonctions et responsabilités du poste-repère et indiquent, 'le degré attribué au poste pour chaque facteur; Un niveau de classification correspond à chaque poste-repère.

Emploi de la norme

L'application de la présente norme comprend six étapes:

1. Étudier la description du poste pour connaître le poste dans son ensemble et la nature des fonctions et responsabilités dans la mesure où elles se rapportent aux caractéristiques de chaque facteur. Étudier aussi les rapports entre le poste en question et des postes supérieurs et inférieurs dans l'organisation.
2. Confirmer que le poste appartient à la catégorie et au groupe en se reportant aux définitions et aux descriptions des inclusions et exclusions.
3. Etablir le degré provisoire pour le poste qui fait l'objet de l'évaluation en étudiant les fonctions et les responsabilités du poste par rapport aux descriptions des exigences minimales et maximales de chaque caractéristique de facteur et aux descriptions des degrés pour le facteur; et en établissant que la difficulté du travail est égale, supérieure ou inférieure à un degré qui est décrit. Les caractéristiques du travail du poste qui fa-Z l'objet de l'évaluation doivent se rapporter aux descriptions des degrés dans l'ensemble de son contexte et non pas à des phrases ou à des mots isolés.
4. Confirmer le degré provisoire établi en le comparant avec les descriptions des postes-repères.
5. Déterminer le niveau du poste par le degré qui a été attribué au poste pour au moins trois des cinq facteurs. Lorsqu'un degré ne prédomine pas, les noteurs doivent comparer l'ensemble du poste avec les descriptions des postes-repères et déterminer le niveau qui correspond le mieux-aux fonctions et aux responsabilités du poste dans l'ensemble.
6. Comparer le poste avec les descriptions des postes-repères qui ont été classés au même niveau, afin de vérifier si le niveau choisi est juste.

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels, il est recommandé d'utiliser les [tables de correspondance des définitions des groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions des groupes de 1999 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du groupe professionnel de 1999 à chaque norme de classification.

GLOSSAIRE

L'expression "politique" désigne une déclaration de buts et d'intention établie par les lois ou par les pouvoirs ministériels aux fins d'orienter les futures lignes de conduite.

"Programme" désigne le plan général destiné à réaliser les objectifs fixés par un ministère ou un organisme en vue de répondre aux buts et à l'intention de la politique.

"Projet" désigne une unité de travail à l'égard de laquelle des objectifs ont été fixés et dont la réalisation dépend de contrôles budgétaires, de délais et de la disponibilité de ressources.

"Fonctions continues" désigne les tâches ou les recherches, généralement précises, qui se font selon un modèle ou des cycles répétitifs.

"Activités" désigne les différentes mesures prises lors de l'exécution des fonctions d'un poste telles que la planification, la surveillance, l'analyse et la consultation.

"Responsabilité de surveillance" désigne la responsabilité de contrôle, de formation ou d'évaluation du rendement d'autres employés; cela comprend également la planification, la direction et la surveillance de l'exécution satisfaisante du travail par les employés. Les termes suivants décrivent les divers genres de contrôle de surveillance:

Sous la surveillance de - Cette expression implique la plus grande surveillance et le plus grand contrôle. Les tâches de l'employé, ses objectifs de travail et la méthode détaillée à suivre sont prescrits. Toutefois, il lui incombe de choisir et d'appliquer les méthodes appropriées après s'être familiarisé avec les fonctions et les responsabilités de son poste.

Le mot "surveillance" ne veut pas dire que l'employé travaille sous une surveillance constante, mais il veut dire que chaque étape de son travail est revue et vérifiée. Étant donné qu'il connaît son travail, l'employé est censé déceler les cas qui sont extraordinaires et pour lesquels il devrait obtenir des conseils et de plus amples instructions.

Sous la surveillance générale de - Cette expression décrit un contrôle de nature générale qui ne s'attache pas étroitement aux détails du travail de l'employé. L'employé est responsable de l'exécution des objectifs prescrits, sans être contrôlé ou surveillé pendant que le travail progresse. L'employé doit résoudre la plupart des problèmes de détail, sauf ceux qui sont de nature inhabituelle. Son travail est généralement revu à la fin pour vérifier s'il a été exécuté selon les instructions reçues.

Sous la direction de - Ce terme décrit la surveillance qui s'exerce sur une personne à qui on a demandé de réaliser un objectif précis. Il lui incombe d'organiser son travail et de trouver les méthodes permettant d'obtenir les résultats désirés. Il est censé aplanir toutes les difficultés de nature technique ou spéciale et de résoudre tous les problèmes généraux qui sont régis par les plans, les directives, les procédures et les objectifs de son domaine de travail. Dans

le cas des problèmes de plus grande portée, il est censé consulter ses collègues et demander l'avis de ses supérieurs. Bien qu'il ne prenne aucune décision qui touche directement un programme de ministère, il peut être obligé de faire des propositions au sujet d'une planification à long terme se rapportant à son domaine de travail.

Sous la direction générale de - Cette expression décrit un contrôle très général d'une personne, qui se fait sous forme de consultations et de discussions avec d'autres fonctionnaires supérieurs sur des questions de gestion générale. Les décisions portant sur la dépense de sommes élevées et l'approbation des budgets pour des activités particulières au sein de l'organisation lui incombent; il participe normalement à l'élaboration de la politique et à la planification de la gestion à long terme. La revue du travail prend la forme d'une évaluation des rapports qu'il rédige, des propositions qu'il avance et de l'efficacité du service qu'il administre. Il en rend normalement compte au sous-ministre ou à un sous-ministre adjoint.

FACTEURS

GROUPE DU COMMERCE

GENRE D'Affectation

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

REPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITES

GENRE D'AFFECTION

Ce facteur est utilisé pour évaluer la difficulté du travail en fonction du champ d'application des fonctions de recherches, de promotion et d'administration pour développer et réglementer l'industrie et le commerce extérieur; la variété des tâches, les objectifs fixés par d'autres et la planification et le développement exigés.

Lorsqu'ils évaluent les postes par rapport à ce facteur, les moteurs devraient considérer les caractéristiques suivantes:

Le champ d'application du travail, allant

- d'une partie ou d'une phase d'un projet ou de fonctions continues exigeant des recherches, une promotion ou une administration restreintes,
- à des fonctions qui s'exercent simultanément. Ces fonctions peuvent aller d'une participation limitée dans un domaine de travail restreint jusqu'à une participation intensive dans un domaine spécialisé.

La variété des activités, allant

- d'une succession de tâches qui se ressemblent étroitement sous bien des aspects,
- à un large éventail de tâches différentes les unes des autres sous bien des aspects.

Les objectifs fixés par d'autres pour la conduite du travail, allant - des objectifs et des instructions prévus pour chaque activité, - aux objectifs décrits sous forme de politique.

La portée de la planification et du développement exigés, allant

- de la planification de méthodes et de l'utilisation de techniques pour exécuter les tâches simples,
- à la planification, la coordination et la mise en oeuvre d'un ou de plusieurs programmes et à la participation à la formulation de la politique.

GENRE D'AFFECTION

Degré	Descriptions du poste-repère	Page
Le travail consiste en une série d'éléments de projets ou fait partie de tâches continues ou périodiques de recherche, de promotion et d'administration. Le travail a des objectifs qui sont énoncés en détail et les résultats sont intégrés dans la structure de projets ou de tâches continues.	1 Agent d'information agricole, produits internationaux	23
	2 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits du bois	
	3 Agent du développement industriel et commercial, Direction des matériaux	27
	5 Examineur des institutions financières	33 43
	Le travail consiste en tâches plus élaborées dans un domaine précis de spécialisation. Les tâches sont diversifiées, comprennent des objectifs qui ne sont énoncés qu'en termes généraux se rapportant au problème à résoudre, et demandent une planification et une élaboration initiales.	4 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits chimiques
6 Administration du Plan du fonds de développement économique rural		49
7 Chef, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques		
	8 Chef, Division de la fabrication, Direction des coalitions	59 67
	9 Directeur de l'habillement et des textiles	75
Le travail consiste en un vaste éventail de tâches réparties dans un certain nombre de domaines de travail spécialisé ou d'activités élaborées dans un domaine de travail spécialisé et ses branches connexes. Les tâches sont énoncées. en termes d'objectifs de politique et demandent un degré élevé de planification et d'élaboration pour mettre les objectifs en vigueur.	5	

COMPLEXITE DU TRAVAIL

Ce facteur est utilisé pour mesurer la difficulté du travail en fonction des obligations d'appliquer les théories, les principes, les lignes de conduite, les méthodes et les techniques particulières au domaine de spécialisation à l'égard de problèmes d'un domaine particulier ou d'un certain nombre de domaines et l'obligation de communiquer avec d'autres personnes.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les moteurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

L'application de lignes de conduite, de méthodes et de techniques, allant

- de l'application des méthodes et des techniques établies qui suffisent à satisfaire aux exigences de la tâche,
- à la modification ou à l'élaboration et à l'application de nouvelles lignes de conduite, méthodes et techniques destinées à satisfaire aux exigences des tâches les plus complexes.

La difficulté d'obtenir des renseignements et des données, allant

- de la sélection et de l'utilisation de renseignements et de données disponibles d'emblée,
- à la recherche de sources de renseignements et de données peu connues.

La complexité des variables comprises dans la tâche et le genre de corrélations, allant

- de la tâche comprenant quelques variables avec des corrélations restreintes, - à la tâche comprenant un grand nombre de variables où les corrélations sont complexes et difficiles à définir et à quantifier.

L'effet des activités d'autres personnes sur le travail, allant

- des tâches où le besoin de coordonner le travail avec les autres et d'examiner les répercussions de leur activités sur le travail est restreint,
- à des tâches où le besoin de coordonner le travail avec d'autres organismes et d'examiner les répercussions de leurs activités complique le travail.

L'obligation de communiquer avec d'autres personnes, allant

- de discussions avec des personnes ayant les mêmes intérêts en vue d'échanger des renseignements,
- à des débats avec des personnes au sujet de conflits d'intérêt, en vue d'en arriver à une entente touchant un ou plusieurs programmes de ministères.

La connaissance théorique et pratique, allant

- de la connaissance des théories, principes, méthodes et techniques pertinents associée à l'obligation continuelle d'étudier en vue de se tenir au courant dans le domaine de spécialisation,
- à la connaissance acquise par des études officielles et personnelles au niveau postsecondaire pour entretenir une excellente connaissance de la spécialisation du travail, des lois, des politiques et des règlements régissant les programmes des ministères et d'autres programmes connexes du gouvernement.

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL

Degré	Descriptions du poste-repère	Page
<p>Le travail exige l'utilisation de méthodes et techniques susceptibles de subir quelques adaptations ou modifications. Les données de travail sont aisément disponibles. Il y a certaines variables à examiner, mais les corrélations sont habituellement apparentes. Le travail exige parfois la coordination avec d'autres personnes en dehors du service. Le travail exige une connaissance des théories, des techniques et des principes pertinents dans un domaine de spécialisation. Le travail exige la connaissance des règlements et des objectifs connexes du ministère.</p>	1 Agent d'information agricole, produite internationaux	23
	2 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits du bois	27
	3 Agent du développement industriel et commercial, Direction des matériaux	33
	5 Examinateur des institutions financières	43•
<p>Le travail exige l'adaptation et la modification des méthodes et des techniques et l'élaboration de nouvelles lignes de conduite pour résoudre les problèmes. Les renseignements et les données ne sont pas disponibles d'emblée. La corrélation des variables ne se révèle que par une analyse approfondie. Le travail est normalement coordonné avec d'autres personnes en dehors du service, et exige un examen de la portée de leurs objectifs. Le travail exige une connaissance approfondie des théories, des principes, des méthodes et des techniques d'un domaine de travail spécialisé obtenue par des études post secondaires officielles et personnelles. Une bonne compréhension des aspects généraux des programmes du ministère et des programmes connexes d'autres ministères est aussi exigée.</p>	4 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits chimiques	37
	6 Administration du Plan du fonds de développement économique rural	49
	8 Chef, Division de la fabrication, Direction des coalitions	67
<p>Le travail exige l'élaboration de lignes de conduite nouvelles et originales pour résoudre des problèmes complexes. Les renseignements entraînent habituellement de nombreuses variables qui exigent des recherches extensives pour les reconnaître et les confirmer. Le travail est normalement coordonné avec des hauts fonctionnaires en dehors du service, et exige un examen de la portée de leurs objectifs. Le travail exige une connaissance approfondie des ressources, des précédents, des pratiques, des renseignements et des données disponibles dans le domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, ainsi qu'une bonne connaissance des lois, des politiques, des règlements qui régissent les programmes du Ministère et les programmes connexes d'autres ministères.</p>	7 Chef, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques	59
	9 Directeur de l'habillement et des textiles	..

RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Ce facteur est utilisé pour mesurer la difficulté du travail en fonction de la responsabilité de définir les problèmes, de planifier, de diriger les tâches, d'analyser et d'interpréter les conclusions.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les moteurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

La responsabilité de définir les problèmes, allant

- de l'indication des problèmes, des variables prévues et des sources des précédents,
- à la définition de problèmes difficiles et à l'élaboration d'hypothèses et d'analyses détaillées.

La responsabilité de planifier et de diriger des tâches, allant

- des tâches où les supérieurs fournissent l'orientation pour assurer l'application correcte des lignes de conduite, des méthodes et des techniques,
- aux tâches où la responsabilité est entière pour déterminer les lignes de conduite à appliquer pour réaliser les objectifs du ministère.

La responsabilité d'interpréter les conclusions, allant

- de la présentation des résultats des études pour que les supérieurs les examinent et les approuvent,
- à l'entière responsabilité d'analyser et d'interpréter des renseignements et des données complexes comprenant des rapports complexes et résultant en conclusions finales.

RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

	no	Page
Les titulaires ont la responsabilité d'analyser des renseignements et des données; de déceler les variables les tendances et les rapports significatifs et de présenter les résultats des études aux supérieurs. Du discernement est exigé pour assurer la conformité avec les objectifs des projets ou des tâches continuelles.	1	23
	2	27
	3	33
	4	37
	5	43
Les titulaires ont la responsabilité de définir des problèmes, de déterminer des tâches à entreprendre et de préparer des lignes de conduite à appliquer pour réaliser les objectifs. Les titulaires ont la responsabilité d'analyser et d'interpréter des conclusions et ils sont chargés de proposer des solutions aux problèmes complexes, solutions qui devraient être approuvée par la direction.	6	49
	7	59
	8	67
Les titulaires ont la responsabilité d'instaurer, de planifier et de diriger des tâches de recherches, de promotion ou d'administration qui contribuent grandement à l'élaboration des programmes de ministère. Les titulaires assument l'entière responsabilité de la solution des problèmes difficiles. Les analyses et les interprétations constituent des conclusions finales.	4	75

RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Ce facteur est utilisé pour mesurer la difficulté du travail en fonction des obligations d'utiliser efficacement les ressources humaines, financières et matérielles; de retenir les services de conseillers; d'améliorer la structure de l'organisation; d'améliorer les méthodes et les techniques administratives et de coordonner administrativement les activités avec d'autres directions, ministères ou organismes de l'État, d'autres gouvernements, des sociétés industrielles et commerciales.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les moteurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

La responsabilité d'utiliser efficacement le personnel, allant

- de l'attribution de travaux au personnel de soutien,
- à la sélection, l'affectation, la direction, la formation et le perfectionnement d'un grand nombre de fonctionnaires et d'employés de soutien; la fixation des objectifs de gestion et l'évaluation des gestionnaires subordonnés en fonction de leur efficacité à perfectionner des subalternes.

La responsabilité des ressources matérielles et financières, allant

- de l'emploi efficace des services et du matériel de bureau,
- à l'utilisation efficace de l'espace, la préparation et la gestion d'un budget et la répartition des fonds.

La responsabilité de retenir les services de conseillers, allant

- de l'information des supérieurs concernant le besoin de conseillers,
- à la détermination des attributions, la négociation des honoraires et la sélection de conseillers.

La responsabilité de structurer l'organisation, allant

- de l'organisation des services de soutien pour entreprendre des tâches précises,
- à la planification, la recommandation et l'exécution des modifications et des améliorations dans la structure d'organisation et de gestion pour satisfaire aux exigences courantes et prévues du Ministère.

La responsabilité d'améliorer les méthodes et les techniques de l'élément d'organisation, allant

- de la recommandation d'améliorer des méthodes et des techniques,
- aux travaux pour se tenir au courant des progrès faits dans les méthodes, les techniques et le matériel qui aideront à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'élément, recommander et appliquer des méthodes et des techniques améliorées.

La responsabilité de coordonner le travail exécuté pour d'autres directions, ministères ou organismes de l'État, d'autres gouvernements, sociétés industrielles et commerciales, ou avec leur collaboration, allant

- de la coordination des tâches avec le personnel de gestion des autres directions du ministère,
- à la coordination de l'exécution de programmes interministériels ou de discussions de mesures et d'ententes dans le gouvernement ou entre le gouvernement et l'industrie.

RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE

Degré	Descriptions du poste-repère	Page
Les titulaires sont normalement tenus d'attribuer le travail au personnel de soutien ou de s'organiser pour que les services d'informatique ou d'autres services soient disponibles.	N°	
	1	1 Agent d'information agricole, produits internationaux 23
		2 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits du bois 27
		3 Agent du développement industriel et commercial, Direction des matériaux 33
		4 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits chimiques 37
	2	5 Examineur des institutions financières 43
		6 Administration du Plan du fonds de développement économique rural 49
Les titulaires ont la responsabilité d'administrer les ressources matérielles et financières et de diriger des fonctionnaires et du personnel de soutien. Ils sont chargés de recommander les services de conseillers indépendants, de coordonner le travail avec les autres directions du ministère ou des sociétés industrielles et commerciales, de recommander et de mettre en oeuvre des améliorations et des modifications administratives aux méthodes et techniques.	3	8 Chef, Division de la fabrication, Direction des coalitions 67
		7 Chef, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques 59
Les titulaires sont chargés de planifier et de diriger des programmes, de diriger un grand nombre de fonctionnaires et d'employés de soutien, de préparer et d'administrer un budget et de répartir des fonds. Les titulaires sont chargés d'informer les gestionnaires supérieurs du ministère de la faisabilité des programmes proposés et de coordonner les programmes interministériels ou intergouvernementaux ou les discussions, les mesures et les ententes entre le gouvernement et l'industrie.	4	
	5	9 Directeur de l'habillement et des textiles 75

REPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITES

Ce facteur est utilisé pour mesurer l'importance du travail en fonction de la portée qualitative et quantitative des recommandations et des activités qui touchent la population, l'activité industrielle et commerciale, l'expansion économique des zones géographiques et le travail du ministère.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les moteurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

Les répercussions des recommandations et des activités touchant la population, allant

- d'un élément géographique, ethnique ou autre de la population, - à l'ensemble de la population du Canada.

Les répercussions des recommandations et des activités touchant l'activité industrielle et commerciale allant

- des renseignements et des résultats touchant une méthode d'exploitation de faible importance,
- aux décisions et recommandations touchant le développement, l'élaboration et la continuation d'opérations industrielles ou commerciales.

Les répercussions des recommandations et des activités touchant l'expansion économique de zones, allant

- d'une zone géographique limitée,
- à une grande partie du Canada impliquant parfois d'importantes répercussions internationales.

Les répercussions des recommandations et des activités au sujet du travail du ministère, allant

- des renseignements et des résultats qui touchent la direction de projets ou de tâches continuelles,
- aux décisions et recommandations qui touchent l'élaboration, la continuation, le développement et la direction d'un ou de plusieurs programmes ministériels.

REPERCUSSIONS DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITES

Degré	Descriptions du poste-repère	Page
<p>Les recommandations et les conseils peuvent toucher un petit élément spécialisé de la population, les méthodes d'exploitation industrielle ou commerciale de faible importance, l'expansion économique d'une zone tance, limitée du géographique pays ou la direction de projets ou de tâches continues.</p>	3 No	
	1 Agent d'information agricole, produits internationaux	23
	3 Agent du développement industriel et commercial, Direction des matériaux	33
	2 2 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits du bois	27
	4 Agent du développement industriel et commercial, Direction des produits chimiques	37
<p>Les recommandations et les conseils peuvent toucher d'importants groupes d'intérêt spécial de la population, contribuer de façon importante au développement des méthodes d'exploitation industrielle ou commerciale, toucher l'expansion d'une importante zone géographique du pays et influencer l'évolution du travail du ministère.</p>	5 5 Examineur des institutions financières	43
	3 6 Administration du Plan du fonds de développement économique rural	49
	4 7 Chef, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques	59
<p>Les recommandations et les conseils peuvent toucher toute la population, avoir des conséquences importantes pour d'importantes questions industrielles ou commerciales, toucher l'expansion économique d'une importante partie du pays et influencer l'élaboration et la continuation des programmes du ministère.</p>	8 Chef, Division de la fabrication, Direction des coalitions	67
	9 Directeur de l'habillement et des textiles	75

INDEX DES DESCRIPTIONS DE POSTES-REPERES Par ordre croissant des niveaux

NIVEAU	NUMERO DU POSTE REPERE	DESCRIPTION DU POSTE-REPERE	PAGE
	1	Agent d'information agricole, Division des produits internationaux, Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires	23
2	2	Agent du développement industriel et commercial, Division des pâtes et papiers, Direction des produits du bois, ministère de l'Industrie et du Commerce	27
2	3	Agent du développement industriel et commercial, Division des métaux non ferreux, Direction des matériaux, ministère de l'Industrie et du Commerce	33
2	4	Agent du développement industriel et commercial, Section des engrais et des produits chimiques inorganiques, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques, ministère de l'Industrie et du Commerce	37
2	5	Examineur des institutions financières, Département des assurances	43
3	6	Administrateur du projet FODER, Division de l'exécution, ministère de l'Expansion économique régionale	49
4	7	Chef, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques, ministère de l'Industrie et du Commerce	59
4	8	Chef, Division de la fabrication, Direction des coalitions, ministère de la Consommation et des Corporations	67
5	9	Directeur, Direction de l'habillement et des textiles, ministère de l'Industrie et du Commerce	75

INDEX DE LA DESCRIPTION DU POSTE-REPERE Par ordre alphabétique

DESCRIPTION DU POSTE-REPERE	NUMERO DU, POSTE-REPERE	PAGE
Administrateur du projet FODER, Division de l'exécution, ministère de l'Expansion économique régionale	6	49
Agent d'information agricole, Division des produits internationaux, Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires	1	23
Agent du développement industriel et commercial, Division des métaux non ferreux, Direction des matériaux, ministère de l'Industrie et du Commerce	3	33
Agent du développement industriel et commercial, Division des pâtes et papiers, Direction des produits du bois, ministère de l'Industrie et du Commerce	2	27
Agent du développement industriel et commercial, Section des engrais et des produits chimiques inorganiques, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques, ministère de l'Industrie et du Commerce	4	37
Chef, Division de la fabrication, Direction des coalitions, ministère de la Consommation et des Corporations	8	67
Chef, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques, ministère de l'Industrie et du Commerce	7	59
Directeur, Direction de l'habillement et des textiles, ministère de l'Industrie et du Commerce	9	75
Examineur des institutions financières, Département des assurances	5	43

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: 1

Titre descriptif: AGENT D'INFORMATION AGRICOLE,
PRODUITS INTERNATIONAUX

Résumé

Sous la surveillance du directeur de la Direction de l'agriculture, des pêcheries et des produits alimentaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, recueillir et analyser les renseignements concernant le marché et le commerce des produits agricoles; fournir des renseignements sur le marché et le commerce au sujet des produits alimentaires au ministère, à d'autres ministères du gouvernement fédéral, à des gouvernements étrangers, aux gouvernements provinciaux et à l'industrie privée; aider à administrer l'Accord international sur le café et l'Accord international sur le sucre; accomplir d'autres tâches connexes.

Fonctions

% du temps

- Solliciter, recueillir et analyser les renseignements sur le marché et le commerce des produits agricoles, notamment:
 - en recommandant des révisions du calendrier et des instructions pour les informations agricoles des délégués commerciaux à l'étranger,
 - en correspondant avec les postes du Service des délégués commerciaux pour demander l'envoi de rapports sur l'agriculture,
 - en analysant tous les rapports sur l'agriculture soumis par les délégués commerciaux pour reconnaître les possibilités d'importation et d'exportation canadiennes,
 - en recueillant et en examinant les données courantes publiées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le ministère de l'Agriculture des États-Unis et par d'autres organismes d'agriculture semblables, sur le commerce agricole, la production, la consommation, les prix, les tarifs, les barrières non tarifaires, la disponibilité des produits, les facilités de crédit, les projets d'expansion et la conjoncture internationale de l'agriculture,
 - en examinant toute la documentation publiée par des organismes internationaux de développement tels que la Banque Mondiale pour déceler les possibilités d'exportation canadiennes créées par les projets internationaux de développement,
 - en examinant les publications commerciales et financières afin de choisir les articles qui pourraient servir aux programmes du ministère,
 - en contactant les hauts fonctionnaires des ministères pour leur demander des renseignements sur les problèmes commerciaux qui font l'objet de recherches,
 - en communiquant avec les divisions de l'information des ministères du gouvernement fédéral pour demander des renseignements,
 - en envoyant des lettres ou des questionnaires aux dirigeants de l'industrie privée pour leur demander des renseignements sur le marché et le commerce, et

60

- en maintenant un dossier d'information sur la production, le commerce, les tarifs et les projets d'expansion agricole des pays étrangers.
- Fournir des renseignements sur le marché et le commerce des produits agricoles
 - en rédigeant des discours et des mémoires pour le ministre,
 - en fournissant aux fonctionnaires des renseignements sur les possibilités d'importation et d'exportation, la conjoncture internationale de l'agriculture, le marché et les statistiques commerciales nécessaires pour formuler la politique commerciale et planifier, mettre en oeuvre et administrer les programmes de ministères, 25
 - en fournissant à Statistique Canada des renseignements sur le marché et le commerce émanant des délégués commerciaux,
 - en représentant la Direction à des réunions tenues avec d'autres directions, d'autres ministères, des gouvernements provinciaux et des gouvernements étrangers pour échanger des renseignements sur le marché et le commerce des produits agricoles, et
 - en répondant aux questions de l'industrie privée sur le marché et le commerce des produits agricoles.
- Aider à administrer les accords internationaux tels que l'Accord international sur le café et l'Accord international sur le sucre pour assurer que les termes des accords sont observés et pour fournir des données statistiques
 - en examinant, évaluant et recommandant l'adoption ou le rejet des permis d'importation de produits tropicaux pour assurer que les pourcentages et les contrôles d'importation imposés par les accords internationaux sont observés,
 - en examinant et en analysant les données sur les prix et la quantité des importations et des exportations de produits tropicaux présentés par Statistique Canada et en les transmettant à l'Organisation internationale du café et au Conseil international du sucre à Londres (Angleterre), et 10
 - en consultant les représentants des industries du café et du sucre du Canada et en communiquant avec eux pour obtenir ou fournir des renseignements sur les importations et les exportations du sucre et café.
- _ Remplir des fonctions connexes, c'est-à-dire rédiger des rapports et des mémoires et évaluer l'opportunité et l'exactitude des rapports agricoles soumis par les délégués commerciaux. 5

Particularités

Degré

Genre d'affectation

Le travail consiste à solliciter, recueillir, analyser et fournir des renseignements sur le marché et le commerce des produits agricoles sur une base continuelle et à faciliter l'administration des accords internationaux.

Les tâches telles que la collecte et l'analyse de données et la fourniture de renseignements sur le marché et le commerce

Degré

s'accomplissent régulièrement. Toutefois, il arrive occasionnellement de devoir rechercher des rapports manquants, de vérifier des données pouvant être inexactes ou périmées et de rédiger des réponses aux questions soulevées à la Chambre des communes.

1

Les tâches sont attribuées par le directeur, elles ont des objectifs bien fixés et exigent le rassemblement et le recueil de données et la sélection de méthodes statistiques pour analyser les données.

Complexité du travail

Le travail exige l'emploi de méthodes connues d'analyse des données statistiques.

Les données s'obtiennent habituellement d'emblée dans les rapports sur l'agriculture présentés par les délégués commerciaux, dans les renseignements sur le marché et le commerce publiés par les organismes agricoles et les organismes internationaux de développement, les publications commerciales et financières, les hauts fonctionnaires de ministères, les divisions d'information des autres ministères du gouvernement fédéral et l'industrie privée. Parfois, cependant, le titulaire doit faire des recherches pour vérifier l'exactitude et l'actualité des données et pour déterminer les raisons ayant causé des retards dans la présentation de rapports agricoles.

Le travail exige l'analyse des données sur le marché et le commerce des produits agricoles pour reconnaître les tendances et les possibilités d'importations et d'exportations canadiennes. Dans cette analyse, les variables comprennent la production, la consommation, les prix, les tarifs, les barrières non tarifaires, la disponibilité du produit, les facilités de crédit, les projets d'expansion et les contingents d'importation.

1

Le travail exige que le titulaire demande des renseignements sur le marché et le commerce aux délégués commerciaux à l'étranger, aux hauts fonctionnaires du ministère et des autres ministères du gouvernement fédéral et à l'industrie privée. Il exige aussi que l'on fournisse et que l'on échange des renseignements avec les hauts fonctionnaires du ministère, des autres ministères du gouvernement fédéral, les gouvernements étrangers, les gouvernements provinciaux et à l'industrie privée et les administrateurs des accords internationaux.

Le travail exige la connaissance du commerce mondial des produits agricoles, une connaissance approfondie de l'application des méthodes et des techniques statistiques modernes et une bonne connaissance des termes des accords internationaux.

Responsabilité professionnelle

Le titulaire a la responsabilité d'analyser les données statistiques sur la commercialisation des produits agricoles; d'évaluer les permis d'importation des produits tropicaux pour vérifier s'ils sont conformes aux règlements sur les contingents et le contrôle des importations, et recommander leur adoption ou leur rejet; recommander des révisions des délais de présentations des rapports agricoles par les délégués commerciaux à l'étranger.

Le titulaire a la responsabilité de choisir les méthodes et les techniques appropriées pour atteindre les objectifs fixés. Les résultats du travail sont revus régulièrement par le directeur et d'autres hauts fonctionnaires du ministère. 1

Responsabilité administrative

Le titulaire a la responsabilité d'attribuer du travail à un commis et à une sténographe qui relèvent du directeur et de recommander des révisions des délais de présentation des rapports agricoles par des délégués commerciaux à l'étranger. 1

Répercussions des recommandations et des activités

Le titulaire a la responsabilité de fournir des renseignements complets et exacts sur la production agricole intérieure, le commerce et les prix agricoles et sur les conditions des récoltes dans d'autres pays. Les exportations agricoles canadiennes s'élèvent à 10% environ des exportations canadiennes totales, tandis que les importations de produits agricoles étrangers tels que le café et le sucre de canne sont de très importants articles du coût global des importations; en 1969, par exemple, les importations de café se sont élevées à 82 millions de dollars. 1

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de description de poste-repère: 2

Niveau: 2

Titre descriptif: AGENT DU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
DIRECTION DES PRODUITS DU BOIS

Résumé

Sous la direction du Chef de la Division des pâtes et papiers de la Direction des produits du bois, le ministère de l'Industrie et du Commerce, exercer des activités destinées à contribuer au développement industriel et commercial de l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Ce secteur comprend notamment la fabrication et la transformation des produits en papier et en carton et des articles en papier jetables après usage évalués à 1.3 milliard de dollars par an, ayant des exportations d'une valeur de 70 millions de dollars et employant 55,000 personnes dans plusieurs centaines d'établissements industriels; effectuer une étude permanente de la structure, des opérations et du rendement des industries des produits en papier et en carton et des articles en papier jetables après usage; présenter des projets de développement industriel et commercial et participer à leur élaboration; participer à la mise en application de ces projets; remplir d'autres fonctions.

Fonctions

% de temps

- Effectuer une étude permanente du secteur de l'industrie des pâtes et papiers qui fabrique les produits en papier et en carton et les articles en papier jetables après usage, pour acquérir une connaissance approfondie de sa structure, de son fonctionnement et de son rendement au Canada et à l'étranger et pour fournir des assises à la planification et à l'exécution des programmes de développement industriel et commercial de la division, notamment:
 - organiser la compilation et l'analyse des renseignements provenant d'une gamme variée de sources, par exemple des études du marché, la documentation et les publications industrielles, à l'intérieur et à l'extérieur de la Fonction publique,
 - fixer les priorités ainsi que la nature et la portée des études et **des** activités de recherche,
 - instituer, projeter et effectuer des études et des enquêtes approfondies portant sur des questions comme l'innovation technologique, la productivité, l'efficacité, la concurrence internationale et les politiques commerciales,
 - communiquer et collaborer efficacement avec les fonctionnaires d'autres ministères et organismes, avec les représentants d'autres paliers du gouvernement et des associations industrielles et commerciales,
 - visiter des usines pour étudier les procédés, les produits, les marchés et les politiques administratives et en discuter avec les représentants des compagnies,
 - participer aux conférences, aux colloques et aux séminaires techniques au Canada et à l'étranger, et

20

- tenir des renseignements et des données à jour à l'égard des fabricants de papier et de carton, y compris leur capacité de fabrication, solvabilité financière et compétence administrative.
- Présenter et participer à l'élaboration de projets après identification des possibilités et des problèmes de développement industriel et commercial pour fournir à l'industrie une aide destinée à améliorer son efficacité et sa position concurrentielle, notamment:
 - examiner la consommation nationale des produits canadiens et importés, les rapports entre les exportations et les importations, la compétitivité de l'industrie étrangère et les demandes sur les marchés étrangers pour déterminer la praticabilité de la production et de l'exportation des produits fabriqués au Canada,
 - utiliser ses connaissances techniques et administratives de ce secteur et des industries concurrentielles à l'étranger, pour identifier les produits qui pourraient être fabriqués au Canada en tenant compte des ressources, des installations et des techniques de commercialisation canadiennes, 25
 - étudier les exposés provenant du secteur privé pour repérer les problèmes ou les possibilités et évaluer l'efficacité des projets existants,
 - examiner des projets avec les fabricants pour évaluer leur valeur et leur effet potentiels et pour promouvoir la rationalisation des procédés de fabrication et des systèmes de distribution en vue de rendre les produits canadiens concurrentiels sur les marchés intérieurs et étrangers, et
 - recommander aux supérieurs les mesures qui doivent être prises quant aux problèmes et aux possibilités soulevés par les projets, et à la modification des objectifs, de la structure et de la mise en application des projets.
- Participer à l'étude des projets de développement industriel et de promotion commerciale pour assurer le développement optimal des ressources et des capacités de fabrication du Canada dans le domaine des papiers et des cartons industriels et des produits transformés et pour stimuler le commerce d'exportation de ces marchandises, notamment:
 - fournir à d'autres ministères et organismes, aux dirigeants d'entreprises et d'associations industrielles des renseignements et des conseils sur les perspectives actuelles et futures en matière d'exportation sur les marchés étrangers et sur la commercialisation au Canada; donner des conseils sur les répercussions des évolutions techniques et commerciales au Canada et à l'étranger, et sur les règlements régissant le commerce,
 - établir et communiquer à l'industrie les besoins des acheteurs étrangers en fonction des spécialisations des produits, des normes et des utilisations terminales,
 - discuter avec les fabricants des avantages de la participation aux foires et aux missions commerciales et encourager leur participation à ces manifestations, 50

% du temps

- expliquer les répercussions des futurs accords commerciaux bilatéraux en voie de négociation, et la nature de certains obstacles au commerce comme la concurrence déloyale en matière d'importation et les pratiques discriminatoires en matière de commerce ou de financement des gouvernements étrangers, et informer les représentants des sociétés et des associations industrielles canadiennes des recours qui sont à leur disposition,
- organiser ou participer à des réunions, des conférences et des séminaires gouvernementaux et privés en vue de promouvoir et d'améliorer la commercialisation des exportations, et
- donner des conseils, insister sur la participation de l'industrie aux programmes de stimulants du ministère destinés à améliorer les capacités techniques pouvant conduire à des innovations dans la production et à améliorer la position concurrentielle des entreprises sur le marché intérieur et sur le marché des exportations.

- Remplir d'autres fonctions, telles que rédiger des exposés documentaires et des documents d'information à l'égard du développement industriel et commercial du secteur; assister à des expositions et à des réunions des associations de l'industrie au Canada et à l'étranger; répondre à des demandes de renseignements émanant de l'industrie, des délégués commerciaux et autres. Préparer des rapports sur les marchés et les produits insérés dans les publications du ministère.

5

Qualités requises

Degré

Genre d'affectations

Les fonctions comportent une étude permanente du secteur industriel comprenant les produits de papier et de carton et les produits en papier jetables après usage pour repérer les problèmes de production et de commercialisation ainsi que les possibilités de développement et pour toujours tenir compte des besoins de l'industrie à l'égard des projets de développement industriel et de promotion commerciale de la division.

Le titulaire présente des projets et participe à leur élaboration dans le cadre des buts et des objectifs approuvés par le Chef de division et conformément aux directives de la Direction. Il détermine la praticabilité de la production et(ou) de l'exportation de certaines marchandises compte tenu des restrictions de nature technique, administrative et financière; projette des façons d'aborder les projets après consultation avec les représentants de l'industrie et des associations industrielles qu'il a encouragé à y participer en démontrant les avantages et les bénéfices probables qu'en retirera l'industrie; et recommande aux supérieurs la mise en application de ces projets.

2

Le titulaire doit participer aux projets de développement industriel et de promotion commerciale, par exemple, en tant que secrétaire d'une mission commerciale; il doit fournir des conseils et des renseignements aux participants du gouvernement et de l'industrie pour assurer une compréhension complète des perspectives d'exportation et des répercussions des transformations technologiques et des développements commerciaux sur le secteur; il doit rédiger des exposés documentaires et des textes d'information se rapportant aux projets.

Complexité du travail

Les fonctions comportent une étude permanente de tous les aspects du secteur des produits de papier, de carton et des articles en papier jetables après usage au Canada et à l'étranger et l'identification des problèmes de production, de commercialisation et les possibilités de l'industrie canadienne. Des problèmes ou des possibilités d'un caractère particulier sont fréquemment portés à l'attention du titulaire par les délégués commerciaux ou par les représentants de l'industrie.

Le titulaire doit élaborer des projets de développement industriel et de promotion commerciale qui requièrent l'examen et l'évaluation d'indices comme la consommation intérieure des produits importés, les rapports entre les exportations et les importations; la capacité concurrentielle de l'industrie étrangère ainsi que d'autres considérations non quantitatives, par exemple, les pratiques commerciales ou financières discriminatoires et la concurrence déloyale en matière d'importation.

2

Le titulaire devra montrer de l'initiative et du jugement pour élaborer des propositions de projets praticables, pour obtenir la collaboration et l'aide des représentants de l'industrie, et pour mettre en application des projets approuvés.

Il devra examiner les projets proposés avec les supérieurs pour obtenir leur approbation, et avec les représentants de l'industrie pour démontrer les avantages et **les** bénéfices qui découleront probablement des projets proposés.

Le travail requiert une connaissance approfondie de la gamme complète des produits canadiens du papier, du carton, des articles en papier jetables après usage et de plusieurs centaines d'établissements industriels qui les fabriquent. Cette connaissance est acquise au moyen d'une formation académique complétée par des études et des analyses suivies. Le travail requiert également une connaissance approfondie des ressources et des marchés dont dispose le secteur, de la politique du gouvernement et des lois à l'égard du développement industriel et commercial ainsi que des pratiques et des méthodes utilisées dans la promotion des marchandises canadiennes sur les marchés étrangers.

Responsabilité professionnelle

Le titulaire, sous la direction du Chef de la division des pâtes et papiers, présente des projets de développement industriel et de promotion commerciale il participe à leur élaboration conformément aux objectifs approuvés par le Chef. Pour le faire approuver par ses supérieurs il devra élaborer des solutions ou des méthodes destinées à profiter des possibilités de développement et de promotion.

2

Le travail du titulaire est étudié à diverses étapes de l'élaboration d'un projet et avant sa mise en application.

Les rapports des délégués commerciaux, des missions commerciales et les tendances de l'évolution technologique et commerciale dans le secteur sont analysés et interprétés, ils fournissent la base en vue de repérer les problèmes ou les possibilités, de mettre en oeuvre des projets, de fournir des conseils à l'égard de l'aide du ministère au développement industriel et à la promotion commerciale dans le secteur.

Responsabilité administrative

Le titulaire est chargé de coordonner la mise en application des projets avec des participants de l'industrie et d'autres ministères; de recommander l'utilisation d'experts conseils pour exécuter des études particulières dans le secteur, de recommander les méthodes qui doivent être utilisées en vue de résoudre des problèmes précis.

1

Répercussion des recommandations et des activités

Les décisions, les conseils et les recommandations influent sur l'introduction, l'élaboration et la mise en application de projets de développement industriel et de promotion commerciale dans le secteur; le travail du titulaire porte également sur l'efficacité opérationnelle et la capacité de concurrence de plusieurs centaines d'établissements industriels employant environ 55,000 personnes, ayant une production annuelle évaluée à environ 1.3 milliard de dollars dans un secteur en expansion rapide de l'industrie des pâtes, des papiers et des produits du papier.

2

DESCRIPTION DEPOSTE-REPERE

Description de poste-repère: 3

Niveau: 2

Titre descriptif: AGENT DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL,
ET COMMERCIAL, DIRECTION DES MATERIAUXRésumé

Sous la direction du Chef, Division des métaux non-ferreux, Direction des matériaux, ministère de l'Industrie et du Commerce, exercer des activités destinées à promouvoir le développement industriel et commercial d'un secteur de l'industrie canadienne qui a une valeur de production annuelle de \$35 millions, des exportations atteignant le chiffre de \$13 millions et qui emploie 1,500 personnes; effectuer des études permanentes, des possibilités de production et de commercialisation des alliages ferreux, des métaux réfractaires et des terres rares; remplir d'autres fonctions.

Fonctions

% de temps

- Effectuer des études permanentes de l'industrie canadienne des alliages ferreux, des métaux réfractaires et des terres rares dans lesquelles sont examinés des facteurs connexes, par exemple, le rendement, la croissance, la compétitivité, la création de nouveaux produits et de nouvelles applications, la recherche sur les procédés, les normes et les méthodes de production, la demande de produits, les sources et les marchés, les méthodes de commercialisation, les prix et la capacité d'approvisionnement pour repérer les problèmes, et les possibilités de l'industrie, notamment:
 - recueillir et analyser les données pertinentes, les rapports financiers, les rapports sur le marché et les publications commerciales,
 - effectuer des études approfondies sur des aspects précis de l'industrie comme la création de nouveaux produits destinés à répondre à des marchés étrangers en voie d'expansion,
 - participer à des conférences, à des colloques et à des réunions au Canada et à l'étranger,
 - évaluer les répercussions de la législation canadienne notamment des questions comme les tarifs douaniers, la fiscalité, les subventions et les stimulants à l'exportation, les lois antidumping et la réglementation des cartels qui influent directement sur la production et la commercialisation des produits du secteur, et
 - rédiger des rapports détaillés sur le secteur de l'industrie, analyser les renseignements nouveaux, prévoir les tendances du développement industriel et commercial, tirer des conclusions et présenter des recommandations.

- Projeter et exécuter des projets et des travaux faisant partie des programmes de la division et qui sont destinés à encourager et à aider le développement industriel et commercial des ferro-alliages, des industries des métaux réfractaires et des terres rares, notamment:

25

- expliquer aux fabricants les buts, la portée, le fonctionnement et les principes généraux des programmes et des projets de la division, donner des explications et encourager l'industrie à profiter des divers programmes d'aide du gouvernement créés pour favoriser l'innovation de produits et l'efficacité de la production,
- stimuler l'intérêt envers les marchés d'exportation par divers moyens comme les contacts personnels, les réunions et les discussions; examiner les opérations des sociétés et suggérer les transformations qui peuvent être nécessaires pour répondre à la concurrence étrangère sur le marché intérieur ou sur les marchés d'exportation,
- organiser et diriger des missions industrielles vers d'autres pays pour recueillir des renseignements sur les techniques de création et de fabrication des produits étrangers, et pour aider les fabricants canadiens à déterminer les secteurs qui doivent être améliorés et ceux dans lesquels ils ont un avantage concurrentiel,
- participer à des conférences industrielles et techniques au Canada et à l'étranger pour examiner des problèmes et pour aider l'industrie canadienne à formuler des lignes d'action conjointes,
- conseiller les industriels pour la rédaction d'exposés et de mémoires aux ministères et aux organismes du gouvernement et les diriger par la voie appropriée,
- participer à l'analyse et à l'évaluation des propositions des industries sollicitant l'aide du gouvernement et présenter des recommandations aux comités chargés de statuer sur les divers programmes d'aide,
- informer le Service des délégués commerciaux de la position concurrentielle, de l'offre des produits canadiens et de leur disponibilité en vue de l'exportation,
- expliquer aux délégués commerciaux les aspects techniques des produits canadiens et les techniques qui doivent être utilisées pour promouvoir leur vente,
- suggérer et organiser des missions commerciales, persuader l'industrie de collaborer avec le ministère afin d'organiser des stands dans les foires commerciales, et de représenter le ministère à ces missions et à ces foires,
- évaluer les avantages retirés des projets de promotion commerciale en rattachant les coûts aux objectifs préétablis de la division,
- encourager et aider les industries canadiennes à exporter leurs produits,
- repérer pour l'industrie les sources de financement des exportations et l'aider à s'adapter aux réductions tarifaires et à d'autres transformations dans le commerce international,
- informer les industriels des débouchés étrangers pour certains produits précis, les mettre au courant des produits

% du temps

- et procédés nouveaux, nécessaires pour satisfaire aux besoins des marchés intérieurs et étrangers,
- aider l'industrie à résoudre les problèmes rencontrés en vue d'obtenir les matières premières pour la fabrication, et
 - discuter avec les industries des alliages ferreux, des métaux réfractaires, des terres rares, de l'applicabilité des répercussions des programmes, des lois et des activités qui relèvent d'autres ministères et organismes.
- Remplir d'autres fonctions, par exemple, donner des conseils au sujet des permis d'exportation des métaux non-ferreux, conseiller les fonctionnaires des autres ministères et organismes sur la nature et l'utilisation des alliages ferreux, des métaux réfractaires et des terres rares, rédiger des rapports et des textes d'information à l'intention des fonctionnaires supérieurs, fournir des conseils et de l'aide aux représentants des pays en voie de développement.

15

Qualités requises

Degré

Genre d'affectations

Les fonctions consistent à exécuter des projets faisant partie du programme de la division destiné à améliorer l'efficacité et la productivité et à promouvoir les exportations dans l'industrie canadienne des métaux non-ferreux. Le travail requiert l'étude des conditions qui influent sur la production et la commercialisation des alliages ferreux, des métaux réfractaires des terres rares et la planification des méthodes permettant de répondre aux objectifs de la division pour ce secteur industriel. Des travaux intéressants d'autres secteurs des industries des métaux non-ferreux sont également attribués de temps à autre au titulaire pour aider à mener à bonne fin les projets ayant trait à l'approvisionnement des métaux non-ferreux au Canada.

Les tâches sont accomplies en appliquant les méthodes et les techniques communément suivies par le ministère pour promouvoir le développement industriel et commercial à titre de programme permanent. Les hauts fonctionnaires peuvent aider le titulaire à définir les tâches et à résoudre les problèmes rencontrés. La gamme des produits dont le titulaire est chargé est limitée mais il est nécessaire de coordonner les activités touchant les différents domaines en cause, par exemple: la recherche, l'analyse et la promotion commerciale. Les plans élaborés pour les activités se conforment à des systèmes reconnus et prennent en considération les conditions extérieures, par exemple, les contingents d'importation, les fluctuations du marché et les problèmes de transport.

2

Complexité du travail

Les fonctions comportent des recherches et une analyse portant sur la production et la commercialisation d'une gamme limitée de métaux

non-ferreux. Les renseignements et les données nécessaires pour cet aspect du travail sont utilisés par d'autres employés de la division et peuvent être facilement obtenus.

Le titulaire doit avoir une bonne connaissance des alliages ferreux, des métaux réfractaires, des terres rares et des secteurs industriels qui les produisent et les utilisent. Cette connaissance est acquise au moyen d'une formation académique complétée par des études et des recherches suivies. Le travail requiert également une bonne connaissance des ressources et des marchés dont dispose le secteur ainsi que de la politique du gouvernement, des lois et des méthodes utilisées pour promouvoir le développement industriel et commercial.

2

Responsabilité professionnelle

Le titulaire doit analyser les renseignements et les données portant sur l'industrie des métaux non-ferreux. L'analyse est effectuée pour déceler les points faibles et les points forts, pour identifier les domaines où la productivité pourrait être améliorée, pour prévoir les demandes futures du marché et pour localiser des nouveaux débouchés, particulièrement à l'étranger. Les résultats des analyses sont présentés aux supérieurs sous la forme de recommandations qui, si elles sont acceptées, sont mises en application. Le titulaire doit coordonner ses activités avec celles d'autres employés de la division, de la direction et du ministère pour assurer la compatibilité avec la politique générale.

2

Responsabilité administrative

Le titulaire doit de temps à autre superviser le travail du personnel de soutien et aider les employés affectés à la division aux fins de formation. Le titulaire doit également présenter des recommandations sur l'utilisation d'experts conseils et sur les méthodes qui doivent être utilisées en vue de résoudre des problèmes précis.

1

Répercussion des recommandations et des activités

Le titulaire est chargé de fournir des conseils et de présenter des recommandations sur le secteur de l'industrie des métaux non-ferreux qui fabrique des ferro-alliages, des métaux réfractaires et des terres rares. Ce secteur de l'industrie n'est pas très développé à l'heure actuelle mais il présente de bonnes possibilités de développement. Il a une valeur de production de \$35 millions, des exportations qui atteignent le chiffre de \$13 millions et il emploie 1,500 personnes. Essentiellement, les industries visées sont concentrées en Ontario et au Québec mais le travail intéresse également des industries situées dans toutes les autres provinces.

1

DESCRIPTION DE POSTE-REPERE

Numéro de description de poste-repère: 4

Niveau: 2

Titre descriptif: AGENT DU DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
DIRECTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Résumé

Sous la direction du Chef, Division des produits chimiques industriels, Direction des produits chimiques, ministère de l'industrie et du Commerce, entreprendre des projets destinés à contribuer au développement industriel et commercial d'un secteur important de l'industrie canadienne des produits chimiques qui comprend plus de 120 sociétés, fabriquer des acides industriels, des alcalis, des sels, des gaz, des pigments et des explosifs évalués à \$500 millions par an, qui a des exportations valant \$60 millions et qui emploie 20,000 personnes; effectuer une étude permanente du secteur des produits chimiques inorganiques; présenter des projets de développement industriel et commercial et collaborer à leur élaboration; participer à la mise en application de ces projets; remplir d'autres fonctions.

Fonctions

% du temps

- Effectuer une étude permanente de l'industrie des produits chimiques inorganiques pour acquérir une connaissance détaillée de sa structure, de ses opérations et de son rendement au Canada et à l'étranger pour servir de base à la planification et à l'exécution des programmes de développement industriel et commercial de la division, notamment:

- déterminer les priorités ainsi que la nature et la portée des études et des activités de recherche,
- repérer, explorer et analyser les problèmes et les possibilités d'ordre technique, économique et commercial,
- rechercher et analyser des renseignements particuliers provenant d'une gamme variée de sources à l'intérieur et à l'extérieur de la Fonction publique,
- instituer, projeter et effectuer des études et des enquêtes exhaustives portant sur diverses questions étroitement liées comme la productivité, l'efficacité, la concurrence internationale et les politiques commerciales,
- établir et maintenir des contacts efficaces avec les fonctionnaires d'autres ministères et organismes, avec d'autres paliers du gouvernement, avec l'industrie, ainsi qu'avec les associations industrielles et commerciales,
- participer à des conférences, à des colloques et à des séminaires au Canada et à l'étranger, et
- rédiger des rapports détaillés sur les résultats et sur les conclusions des études pour fournir à la direction des conclusions et des recommandations complètes sur les problèmes qui ont été repérés ou sur les possibilités qui ont été découvertes.

20

- Présenter des projets et collaborer à leur élaboration après l'identification de problèmes de développement et d'ordre commercial pour fournir à l'industrie l'aide nécessaire pour assurer sa croissance rationnelle, améliorer sa position concurrentielle internationale et augmenter sa contribution à l'économie nationale, notamment:
 - étudier et analyser les résultats et les conclusions des études et des enquêtes et élaborer d'une manière sélective des recommandations pour des projets qui seront examinés par la direction du ministère,
 - évaluer la rentabilité et la productivité des divers projets et en déterminer les répercussions industrielles, économiques et politiques,
 - assurer la comptabilité des projets avec les objectifs du ministère, avec la politique du gouvernement, et nos obligations internationales,
 - consulter les représentants d'autres ministères, d'autres paliers du gouvernement, de l'industrie ainsi que des associations industrielles et commerciales sur la praticabilité des propositions en vue de surmonter les contraintes et d'arriver à un potentiel de pleine croissance,
 - participer à la rédaction de projets détaillés et des documents administratifs connexes, par exemple, **les** méthodes et les demandes administratives requises pour les présentations, et
 - être membre d'un comité ou d'un groupe d'étude créé pour mettre en application les projets approuvés.

- Présenter des projets de développement industriel de la Division et aider les sociétés du secteur des produits chimiques inorganiques à améliorer leur efficacité et leur productivité, notamment:
 - fournir des conseils spécialisés à d'autres directions, à d'autres ministères et organismes et à d'autres niveaux de gouvernement sur tous les aspects du secteur des produits chimiques inorganiques industriels,
 - évaluer, à la demande de divers organismes du gouvernement, des rapports sectoriels rédigés par les experts-conseils,
 - élaborer pour l'industrie, des données, des prévisions et des évaluations sur les développements et les perfectionnements canadiens et internationaux,
 - informer les sociétés de l'aide au développement industriel dont elles peuvent disposer et interpréter pour l'industrie l'application et la répercussion des politiques, des programmes et des lois du gouvernement relatifs aux propositions de l'industrie, aux demandes d'aide, aux restrictions ou aux possibilités qui se présentent,
 - fournir des conseils à l'industrie dans le domaine de l'élaboration, de la rédaction et de la présentation de propositions, d'exposés, de demandes et de mémoires aux ministères et aux organismes du gouvernement, et

10

30

% du temps

- évaluer les risques et les avantages techniques et commerciaux de certaines propositions de développement industriel et donner des conseils au sujet de leur mise en application.
- Présenter des projets de développement commercial de la division et y participer pour assurer que le commerce d'exportation des produits chimiques inorganiques canadiens continue de prospérer et de se développer, notamment:
 - projeter et effectuer des études et des enquêtes sur les marchandises pour déterminer les relations entre l'offre et la demande, les systèmes de distribution, les facteurs de la concurrence et du milieu, et pour repérer les débouchés éventuels pour les produits canadiens,
 - établir et maintenir une liaison étroite avec le Service des délégués commerciaux, les sociétés commerciales et les acheteurs étrangers pour détecter et recommander les possibilités d'exportation pour l'industrie,
 - évaluer l'aptitude des sociétés à répondre aux demandes des marchés étrangers et leur recommander des projets commerciaux,
 - informer les sociétés du secteur des avantages qu'elles peuvent retirer des auxiliaires de promotion commerciale du ministère, par exemple, les foires commerciales, le Service des délégués commerciaux, les missions commerciales, les expositions itinérantes et les publications commerciales,
 - repérer et analyser les problèmes d'exportation soulevés par la propriété étrangère des sociétés canadiennes et élaborer des méthodes nouvelles ou modifiées pour résoudre ces problèmes,
 - conseiller les fabricants et les exportateurs sur les dispositions nécessaires pour garantir le financement des exportations et l'assurance des crédits à l'exportation, sur la documentation requise pour l'exportation et sur les avantages que l'on peut retirer de la participation aux programmes d'aide à l'étranger,
 - évaluer de façon permanente et modifier les techniques d'exportation, par exemple, les entreprises mixtes, les consortiums et les méthodes de regroupement des produits pour assurer que les produits canadiens ont un prix concurrentiel et se vendent à l'étranger, et
 - servir de spécialiste industriel pour le secteur et participer à l'élaboration des politiques et méthodes commerciales du ministère.

30

- Remplir d'autres fonctions, par exemple, fournir des documents aux réunions des comités interministériels et y assister à titre d'expert, participer aux réunions d'organismes internationaux et canadiens, évaluer l'efficacité des projets en vue de réaliser les buts et les objectifs du ministère et recommander des modifications des méthodes à la direction, rédiger des lettres, des discours et de la documentation à l'intention des fonctionnaires supérieurs et diriger le personnel requis.

10

Qualités requises

Genre d'affectations

Les fonctions comportent la planification, l'organisation et la mise en application de projets destinés à aider le secteur des produits chimiques inorganiques de l'industrie canadienne des produits chimiques; à améliorer l'efficacité, à augmenter la productivité et à développer les exportations.

Les fonctions comportent une planification initiale fondée sur une appréciation approfondie des problèmes rencontrés dans la production et la commercialisation d'une gamme de produits chimiques comprenant des acides, des alcalis, des sels, des gaz, des pigments et des explosifs.

Le titulaire effectuera son travail conformément à des méthodes reconnues mais il devra dans des proportions considérables entreprendre des tâches spéciales au sujet desquelles des méthodes et des procédures nouvelles sont nécessaires. Un exemple des tâches spéciales auxquelles le titulaire participe est l'élaboration du programme d'accroissement de la productivité. Ces tâches nécessitent l'application de connaissances dans divers domaines comme l'économie, la commercialisation, les finances ainsi que la production et la transformation des produits chimiques.

Les fonctions comportent l'achèvement de projets et de tâches pour lesquels les buts et les objectifs sont décrits d'une manière générale.

La manière dont ces tâches sont menées à bonne fin est influencée par des considérations extérieures, par exemple, la désuétude de l'outillage industriel, les demandes des marchés étrangers et les tarifs. Ces considérations sont prises en ligne de compte par la haute direction quand l'activité globale de la division est planifiée et coordonnée.

Complexité du travail

Les fonctions requièrent de l'initiative pour adapter les méthodes existantes ou pour concevoir de nouvelles méthodes. Par exemple, la participation à l'élaboration du Programme d'accroissement de la productivité (PEP) a nécessité l'élaboration d'un système destiné à évaluer les demandes des sociétés et l'élaboration d'un modèle mathématique quand la méthode habituelle de l'analyse de la rentabilité s'est révélée inappropriée.

Les fonctions comportent l'étude et l'analyse des renseignements et la détermination d'une méthode qui est un compromis pratique prenant en considération un certain nombre de variables. On a demandé, par

Degré

exemple, au titulaire des conseils sur la praticabilité de la récupération économique de soufre à partir d'un nouveau four de fusion. Il a alors examiné les facteurs économiques relatifs et la position concurrentielle du soufre et de l'acide sulfurique les demandes existantes et virtuelles, les principaux marchés et les problèmes éventuels de transport et de distribution. On a accepté sa recommandation que le soufre au lieu de l'acide sulfurique soit récupéré.

3

Les fonctions comportent une connaissance approfondie de la gamme complète des produits chimiques inorganiques comprenant plusieurs centaines de produits et du secteur industriel qui les fabrique; cette connaissance est acquise au moyen d'une formation académique et d'études et d'analyses suivies. Le titulaire aura également une connaissance approfondie des ressources et des marchés dont dispose le secteur", de la politique et des lois du gouvernement applicables au développement industriel et commercial ainsi que des pratiques, des méthodes et des ressources utilisées dans la promotion des marchandises canadiennes sur les marchés étrangers.

Responsabilités professionnelles

Les fonctions comportent des recherches de renseignements documentaires pour élaborer des projets de développement industriel et commercial en ce qui concerne une gamme de produits chimiques industriels comprenant des acides, des alcalis, des sels, des gaz, des pigments et des explosifs. Le titulaire est chargé de planifier les méthodes qui doivent être utilisées pour mettre en application ces projets. Il doit également élaborer des solutions aux problèmes qui ont des répercussions en dehors de son propre centre de responsabilité et soumettre ces solutions à l'approbation des hauts fonctionnaires.

Les problèmes qui sont décrits d'une manière générale par les supérieurs nécessitent une analyse approfondie des documents portant sur une gamme limitée de produits chimiques industriels inorganiques. L'analyse porte sur plusieurs domaines connexes et elle est utilisée en vue d'élaborer des projets et de déterminer les méthodes et les procédures requises pour les exécuter. Les recommandations du titulaire, autres que celles qui ont des répercussions en matière de lignes de conduite, sont acceptées et approuvées sans examen.

2

Responsabilité administrative

Le titulaire doit de temps à autre superviser le travail du personnel de soutien et donner des directives aux fonctionnaires du ministère et à d'autres employés affectés à la division aux fins de formation. Le titulaire est également chargé de présenter des recommandations sur l'utilisation d'experts conseils, de recommander des modifications aux méthodes utilisées pour achever les projets et les tâches ainsi que de coordonner les études et les activités avec le personnel de la division et avec le personnel provenant d'autres

2

directions du ministère, d'autres ministères, et des associations de l'industrie et du commerce.

Répercussion des recommandations et des activités

Le titulaire est chargé de fournir des conseils et de présenter des recommandations sur ce secteur de l'industrie canadienne des produits chimiques qui fabrique des acides industriels, des alcalis, des gaz, des pigments et des explosifs et qui constitue de 15 à 20 p. 100 de l'industrie entière. Ce secteur comprend une centaine de sociétés, y compris vingt grandes sociétés internationales, deux cents établissements et 20,000 employés. Il produit des marchandises qui atteignent une valeur de \$500 millions par an avec des exportations évaluées à \$60 millions.

2

Il aura la responsabilité de repérer les problèmes de développement industriel et commercial qui surgissent et d'en informer la haute direction ainsi que d'élaborer et de recommander les lignes d'action appropriées. Ces recommandations ont un effet direct sur l'efficacité et la productivité d'un secteur de l'industrie et le succès remporté par ce secteur sur les marchés étrangers contribue à l'expansion de l'économie nationale.

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Description de poste-repère: 5

Niveau: 2

Titre descriptif: EXAMINATEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES

Résumé

Sous la direction de l'examineur surveillant, organiser, diriger et accomplir l'examen des dossiers et de l'état des affaires des compagnies d'assurance incendie et risques divers; examine les dossiers et les rapports concernant les affaires des compagnies d'assurance incendie et risques divers, des petites sociétés de prêt et des bailleurs de fonds, ainsi que des petites compagnies d'assurance vie; examiner à titre de membre d'une équipe, les aspects particuliers des affaires des grandes compagnies d'assurance vie qui ont été désignées par l'examineur surveillant et fait rapport à leur sujet; remplir d'autres fonctions.

Fonctions

% de temps

- Organiser et diriger à titre de chef d'équipe l'examen des documents et de l'état des affaires des compagnies d'assurance incendie et risques divers pour vérifier leur solvabilité permanente et la bonne marche des opérations et pour identifier les compagnies dont la condition financière se détériore afin qu'on puisse prendre des mesures correctives avant que la faillite n'occasionne une perte aux détenteurs de polices et une perte de confiance dans les milieux financiers, notamment:

- informer les membres de l'équipe (normalement 2 ou 3 fonctionnaires) de la nature et de la portée de l'examen ainsi que des méthodes et des procédures qui doivent être utilisées,
- assigner des tâches déterminées aux membres de l'équipe et les surveiller au cours de l'examen des livres de comptes et autres documents,
- étudier le travail en cours et conseiller les membres de l'équipe,
- examiner les rapports quant à leur caractère complet, leur uniformité et leur exactitude,
- élaborer les méthodes d'examen qu'il convient d'appliquer à des situations nouvelles au fur et à mesure qu'elles surviennent et déférer les problèmes inhabituels à l'examineur surveillant,
- former et conseiller les subordonnés,
- analyser les accords et les traités de réassurance, les réclamations des tiers, ou les contrats d'assurance spéciaux,
- examiner les documents comme le bilan annuel déposé au
- ministère pour assurer qu'il exprime la position financière réelle de la compagnie et examiner les documents pour assurer qu'ils sont tenus conformément aux dispositions de la loi, et
- coordonner l'établissement et la rédaction d'un rapport

35

- complet de l'examen en vue de le présenter à l'examineur surveillant.
- Examiner les registres et les rapports portant sur la condition et les affaires des compagnies d'assurance incendie et risques divers plus difficiles, des petites sociétés de prêt et des bailleurs de fonds ainsi que des petites compagnies d'assurance vie, notamment:
 - étudier et analyser les documents financiers pour évaluer la position financière actuelle de la compagnie, ses gains, son potentiel, ses perspectives et vérifier l'impôt sur le revenu payable au ministère du Revenu national,
 - examiner les registres des transactions pour assurer qu'elles sont enregistrées de façon convenable, que les éléments de l'actif sont détenus et évalués de façon réaliste, que les éléments du passif sont complètement divulgués et que les actifs et les passifs se conforment aux dispositions de la loi,
 - inspecter les documents et les livres de comptes des compagnies britanniques et étrangères se rattachant aux opérations effectuées au Canada pour assurer qu'ils sont suffisants en ce qui concerne l'examen de l'exécution de ces opérations,
 - examiner le retrait du Canada ou le fusionnement d'une compagnie avec une autre pour assurer que les droits et les avantages des détenteurs de police sont bien protégés, 40
 - discuter avec les présidents, les directeurs généraux et autres cadres des compagnies des questions comme les phases de leurs opérations présentant des faiblesses et des différences importantes dans les états financiers ou indiquant que les méthodes actuelles ne sont pas appropriées; les infractions aux lois et les modifications à apporter pour assurer la conformité des opérations aux lois,
 - évaluer l'exactitude et la validité des documents de la compagnie et la compétence des employés et des administrateurs dans des questions comme la politique d'investissement et la distribution des dividendes, et
 - signaler les conclusions des examens au Surintendant adjoint des Assurances (Examens) et recommander les mesures qui doivent être prises dans les domaines qui soulèvent des problèmes.

 - Examiner, comme membre d'une équipe, les aspects des opérations des grandes compagnies d'assurance vie désignées par l'examineur surveillant et superviser les examinateurs débutants qui participent à l'examen, notamment:
 - entreprendre des tâches comme un examen approfondi des méthodes et des problèmes complexes de comptabilité, les problèmes difficiles relatifs à l'impôt sur le revenu, ou l'insuffisance des valeurs, 20
 - discuter des problèmes complexes ou délicats avec les employés de la compagnie, et
 - signaler les problèmes inhabituels à l'examineur surveillant et présenter des recommandations en vue de les résoudre.

du temps

- Remplir d'autres fonctions, par exemple, effectuer au besoin des enquêtes spéciales, correspondre avec les fonctionnaires et les employés du ministère et des compagnies au sujet de questions relatives aux enquêtes et répondre aux demandes de renseignements à l'égard de divers articles de la loi. 5

Qualités requises

Degré

Genre d'affectations

Les fonctions comportent l'organisation et la direction d'une équipe s'occupant de l'examen des documents et des activités des compagnies d'assurance incendie et risques divers, sous la direction administrative et technique d'un examinateur surveillant et conformément aux objectifs prescrits; l'examen personnel des documents et des activités des compagnies d'assurance incendie et risques divers, des petites sociétés de prêt et des bailleurs de fonds ainsi que des petites compagnies d'assurance vie; et la collaboration comme membre d'une équipe effectuant l'examen de secteurs désignés du fonctionnement des grandes compagnies d'assurance vie.

Le titulaire planifie et organise l'examen, assigne les tâches aux membres de l'équipe, les forme et les surveille. Il étudie le travail des membres de l'équipe et coordonne la rédaction de rapports complets sur chaque enquête.

2

Les tâches accomplies indépendamment ou comme membre d'une équipe comportent l'étude de problèmes financiers et comptables complexes, des méthodes comptables ou d'ententes; la discussion des problèmes avec les présidents, les directeurs généraux et autres cadres des compagnies; et l'élaboration des solutions aux problèmes soulevés lors de la rectification des pratiques commerciales non valables ou des méthodes comptables inadéquates.

Les fonctions diffèrent de celles qui sont normalement associées à la vérification en ce qu'elles comportent l'examen global des affaires des institutions financières et **l'établissement** de rapports à cet égard.

Complexité du travail

Les fonctions comportent l'étude et l'analyse des documents financiers des compagnies; la vérification des actifs, par exemple, les valeurs, les hypothèques, les biens-immeubles et les soldes bancaires; la vérification des passifs et des données statistiques utilisées dans les rapports financiers annuels; l'examen des comptes de recettes et de profits et pertes; la vérification de la cotisation et des déclarations de l'impôt sur le revenu; le contrôle de la solvabilité; et le soin de déterminer que des valeurs suffisantes sont maintenues et que les prêts obtenus ou octroyés restent dans les limites légales.

Quand le titulaire est le chef de l'équipe ou lorsqu'il effectue un examen indépendant, il communique des recommandations, des critiques et des conseils directement aux présidents, aux directeurs généraux et autres cadres des compagnies durant et après chaque examen.

2

Les fonctions comportent une connaissance étendue des affaires du secteur des assurances-incendie et des risques divers y compris la structure, les opérations internes, les pratiques, les procédures et les méthodes comptables; la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, la loi sur les compagnies d'assurance étrangères et les règlements respectifs ainsi que les articles pertinents de la Loi de l'impôt sur le revenu; les directives, la politique et les précédents du ministère. Elles requièrent également une connaissance du droit des sociétés et des hypothèques et une connaissance générale des questions financières acquises au moyen d'une étude permanente des publications financières.

Responsabilités professionnelles

Les fonctions sont exécutées conformément à des objectifs et à des directives d'ordre général de l'examineur surveillant et le titulaire doit faire preuve de jugement et d'initiative en décidant des aspects de l'examen qu'il convient de souligner et du degré de détail qu'il convient d'observer dans l'étude des phases particulières de l'examen par rapport aux particularités de la compagnie, aux politiques de gestion et à la nature des affaires de la compagnie.

Le titulaire obtiendra des conseils sur les problèmes inhabituels de l'examineur surveillant, mais les méthodes reconnues seront adaptées pour qu'elles s'appliquent aux nouvelles situations au fur et à mesure qu'elles surgissent. Les rapports sont étudiés par l'examineur surveillant pour vérifier s'ils sont complets et valables.

Les fonctions comportent une évaluation pour déterminer si les rapports rédigés par les subordonnés sont acceptables; la capacité de gain actuelle et future d'une compagnie; la qualité des placements, la suffisance du système comptable, la compétence de la gestion et la probabilité que la compagnie restera solvable; ainsi que la détection et l'évaluation des pratiques de gestion non acceptables.

Le titulaire interprétera les changements et les tendances des opérations internes, les pratiques, les procédures et les méthodes comptables utilisées par une compagnie; il évaluera l'influence des principaux actionnaires sur la gestion de la compagnie et il donnera aux employés de la compagnie une interprétation des lois, des règlements et des directives.

Le titulaire fournira des conseils aux présidents, aux directeurs généraux et autres cadres des compagnies sur les mesures correctives appropriées qui doivent être prises pour éviter les difficultés financières indiquées par l'examen; il les conseillera sur les

Degré

nouvelles lignes de conduite, les méthodes et les procédures du ministère pour assurer qu'elles sont respectées.

Responsabilité administrative

Les fonctions comportent la surveillance de deux ou trois examinateurs subalternes, comme chef d'équipe, la planification et l'organisation du travail, l'attribution des tâches ainsi que la formation des subordonnés en ce qui concerne les méthodes et les techniques à utiliser; et la coordination de l'établissement et de la rédaction des rapports.

2

Le titulaire peut avoir des informations sur les questions administratives en consultant l'examineur surveillant et les directives du ministère.

Répercussion des recommandations et des activités

L'examen d'une compagnie assure sa solvabilité permanente et l'opportunité des opérations en détectant et en recommandant les mesures correctives en vue de l'amélioration des lignes de conduite, des pratiques et des méthodes qui occasionnent la détérioration des conditions financières. Un examen inefficace pourrait permettre l'a faillite financière d'une compagnie, une perte pécuniaire pour les détenteurs de polices, et une perte de confiance du public en la collectivité financière. Les décisions et les recommandations ont souvent pour résultat que la compagnie modifie ses politiques, ses méthodes et ses pratiques pour améliorer sa situation financière, pour se conformer aux bonnes pratiques commerciales ou pour respecter les exigences statutaires.

2

Dans des cas extrêmes, les recommandations peuvent entraîner le rejet ou l'annulation du certificat d'inscription ou le renouvellement conditionnel de la certification.

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Description de poste-repère: 6

Niveau: 3

Titre descriptif: ADMINISTRATION DU PLAN DU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURALRésumé

Sous la direction du Directeur régional (Québec), Division de la région centrale, ministère de l'Expansion économique régionale,, partager, comme membre fédéral du Comité de gestion, l'exécution et la mise en application de l'Entente fédérale provinciale sur le développement rural du bas Saint-Laurent, de Gaspé et des Iles-de-la-Madeleine pour promouvoir et stimuler l'agriculture, l'exploitation des forêts, les pêcheries, le tourisme, l'industrie, les affaires urbaines et d'activités essentielles et contribuer ainsi à l'amélioration de la structure régionale socio-économique; représenter le ministère aux réunions qui se tiennent pour garantir la collaboration intergouvernementale et interministérielle durant la mise en oeuvre, la modification et la mise en application des programmes et des projets; contrôler, évaluer les programmes et les projets fédéraux-provinciaux et y contribuer; remplir d'autres fonctions.

Fonctions

% du temps

- Partager, comme membre du Comité de gestion, l'exécution et l'application de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement rural pour la région du bas Saint-Laurent, de Gaspé et des Iles-de-la-Madeleine, notamment:
 - acquérir une connaissance approfondie des lignes de conduite fédérales et provinciales applicables, de la situation de chaque programme actuel ou proposé, afin de conseiller efficacement les personnes chargées de l'administration de certains éléments du plan global ou pour gérer les programmes en vigueur,
 - étudier, évaluer, et négocier des changements aux programmes et aux projets fédéraux et provinciaux; proposer d'autres solutions,,
 - établir des méthodes et des procédures en vue d'examiner les programmes et les projets et de demander une aide fédérale en ce qui concerne les projets de recherche, l'évaluation de la gestion, la collecte des données, le traitement des données, pour assurer que toutes les propositions ou les exigences reçoivent l'attention voulue conformément à leur importance dans la stratégie globale,
 - recommander et justifier les programmes et les projets au Comité de liaison fédéral-provincial en attendant de recevoir l'approbation du Comité, ou défendre les programmes et. les projets qui sont discutés par le Comité, pour permettre à ses membres de fonder leurs décisions sur tous tes facteur pertinents,

40

% du temps

- approuver le transfert de fonds entre les projets dans le cadre des programmes précédemment approuvés et accélérer l'achèvement d'un programme ou d'un projet déterminé,
 - prendre des dispositions pour que les représentants fédéraux siègent comme membres des sous-comités du comité de gestion et les mettre au courant de la politique, des buts et de la stratégie du ministère,
 - collaborer avec d'autres ministères et organismes fédéraux pour mettre en oeuvre et appliquer des programmes et des projets,
 - explorer et définir les responsabilités fédérales et provinciales,
 - collaborer avec la direction des Pêches, ministère des Pêches et Forêts, et avec la Direction générale des Pêcheries en vue de mettre en oeuvre et d'appliquer un plan relatif à l'exploitation de nouvelles espèces, et en vue de promouvoir la recherche et l'expansion des pêcheries, et
 - établir un programme de recherche à long terme destiné à déterminer les actifs, les exigences et les méthodes de mise en application, par exemple, les compétences, l'éducation, les caractéristiques, les antécédents et les aspirations des personnes touchées par les programmes, le besoin en écoles pour adultes, les cours de formation pour adultes, les routes, les ressources, les routes d'accès, les transports et l'octroi de nouvelles possibilités d'emploi, des ports améliorés en vue de développer les industries de la pêche ainsi que la rationalisation et la diversification de l'agriculture.
- Représenter le ministère à des réunions organisées pour garantir la collaboration et la coordination inter gouvernementales et interministérielles pendant la mise en oeuvre, la modification et la mise en application des programmes et des projets, notamment
- présider la Conférence régionale de programmation des ministères fédéraux pour assurer l'accord et la collaboration interministérielle en ce qui concerne les programmes et les projets,
 - organiser des réunions mixtes de la Conférence régionale de programmation des ministères fédéraux et du Conseil régional de développement de l'Est du Québec Inc., pour donner au Conseil l'occasion d'exprimer ses vues au sujet du développement de la région,
 - assister, à titre d'observateur aux réunions du conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Est du Québec Inc. pour identifier les éléments de l'Entente qui doivent être négociée plus en détail et pour répondre aux questions concernant la participation fédérale aux programmes , et

20

% temps

- assister aux réunions du Conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Est du Québec Inc., qui se préoccupe de la participation, de l'animation et de la représentation des personnes touchées par l'Entente pour définir le besoin en programmes d'information et évaluer leur effet.
- Contrôler, évaluer les programmes et les projets fédéraux provinciaux et y contribuer, par exemple, en ce qui concerne la détermination des prix courants raisonnables et les conditions de fermeture ou de transfert des laiteries, des moulins à blé, des forêts privées, des entreprises agricoles et. des bâtiments municipaux qui doivent être achetés, expropriés, consolidés ou détruits
 - former des équipes d'experts fédéraux, provinciaux et autres en vue d'évaluer. les propositions ainsi que les programmes et les projets en vigueur,
 - étudier et commenter les rapports des équipes qui classent les terres destinées à l'agriculture, la conservation, le développement industriel, l'exploitation des forêts ou les loisirs,
 - planifier, modifier, synchroniser et. coordonner la cadence du développement et de l'adaptation à la lumière des conditions économiques, de la répercussion des programmes et de leur efficacité globale, pour assurer que les habitants de la région ne subissent pas de charges ni de perturbations excessives et pour faciliter le processus de l'adaptation,
 - discuter avec les représentants régionaux fédéraux et provinciaux les propositions et les problèmes qu'on prévoit en déplaçant les personnes des zones marginales et du futur parc national de Carillon vers des centres de réception,
 - aviser les services centraux du ministère du besoin de données statistiques provenant de l'inventaire des terres du Canada,
 - organiser la collecte, le traitement et la distribution des données pour assurer que les programmes et les projets sont viables, intégrés et à coûts partageables,
 - évaluer la nécessité, la praticabilité et la stratégie de la construction des routes pour assurer que les projets de construction de routes sont liés à des programmes viables et que les dépenses sont dans les limites de l'autorisation accordée par le Comité de liaison fédéral-provincial,
 - étudier le besoin en systèmes de transport interrégionaux notamment les améliorations à apporter aux ports, aux services de traversiers, de transport routier, ferroviaire et aérien, obtenir la collaboration du coordonnateur provincial du plan en vue de recommander des plans d'action au Comité de liaison fédéral-provincial,

30

- recruter et organiser une équipe directrice de promotion sociale pour déterminer la stratégie et les projets des équipes régionales de promotion sociale, et guider l'équipe directrice au cours de sa formation en fixant les objectifs et les délais de réalisation suivant les décisions du comité de gestion,
- recommander le maintien, les attributions et la surveillance des experts-conseils affectés à l'exécution d'études spéciales, en réponse aux demandes de la province relatives à des services d'experts conseils, et
- établir les exigences des programmes de perfectionnement de la main d'oeuvre, présenter toutes ces exigences au comité de liaison fédéral-provincial pour qu'il les approuve et assurer la coordination des activités dans le cadre des programmes et des projets précédemment approuvés.

1- Remplir d'autres fonctions, par exemple rédiger les documents nécessaires à l'autorisation des programmes et des projets; visiter les lieux touchés par l'Entente pour obtenir des renseignements de première main sur lesquels seront fondés les recommandations, les décisions et les plans futurs; aller à Québec et Ottawa pour discuter des programmes et des projets avec les fonctionnaires supérieurs et pour effectuer les tâches qui se rattachent à la gestion du Plan; et surveiller les activités d'un personnel de soutien comprenant un agent d'information, un agent du développement rural, un agent de la promotion sociale, deux secrétaires et un commis.

10

Qualités requises

Degré

Genre d'affectations

Les fonctions comportent la mise en application et la coordination des programmes, des projets et des activités et l'évaluation de l'efficacité d'un grand plan quinquennal de développement (FRED) coûtant plus de \$250 millions.

Le plan revêt la forme d'une entente publiée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec qui doit expirer le 31 mars 1973 mais qui est susceptible d'être négociée de nouveau et d'être modifiée à tout moment. L'Entente a neuf divisions principales qui traitent de l'agriculture, de l'exploitation forestière, des pêcheries, des loisirs, de la main d'oeuvre, de la promotion sociale, de l'urbanisation, des transports, de l'information et de la recherche. Chacune de celles-ci est subdivisée en programmes définis d'une manière générale. Dans l'agriculture, par exemple,

il y a des exposés de programmes touchant la rationalisation de l'utilisation des terres, la classification des terres, la consolidation des entreprises agricoles, la promotion technique et administrative des cultivateurs, la recherche et le développement dans le domaine de l'agriculture, la rationalisation des industries de transformation des produits agricoles et de fournitures agricoles et l'amélioration des terres. Les programmes sont mis en application au moyen de projets et d'activités d'origine locale pouvant être signalés ou non dans l'entente.

Les fonctions comportent la conception, l'évaluation, l'approbation, le rejet, l'étude et la mise en application des programmes et des projets à titre de représentant siégeant dans un comité de gestion de deux personnes. Des problèmes typiques seraient soulevés par une proposition de convertir les terres présentant un potentiel agricole médiocre, à l'exploitation forestière ou à des fins récréatives. La décision sera fondée sur les conclusions de l'enquête sur la classification des terres, mais toutes les études détaillées de planification, de méthodologie et de praticabilité rattachées à la conversion incomberaient au titulaire.

3

Chaque programme, projet et activité doit être étudié de façon continue par le titulaire afin qu'il puisse évaluer les nouvelles propositions de façon objective. De plus, il doit être pleinement conscient des diverses phases en cause, parce que certains des projets et des activités dans une partie de la région peuvent coïncider avec ceux d'une autre partie. L'Administrateur fédéral du plan en collaboration avec son homologue du comité de gestion (le coordonnateur provincial du plan) doivent préparer les habitants au déplacement bien avant le jour du déménagement. Pour le faire, ils doivent concevoir un programme d'information fédéral-provincial efficace destiné à inviter la population à se tenir prête. De plus, le logement, les services municipaux, les écoles, les programmes de recyclage et les possibilités d'emploi doivent être disponibles au centre de croissance afin de parer à l'arrivée des personnes qui sont transférées. A cette fin, le titulaire doit planifier tous les déménagements en détail et élaborer des programmes et des projets conformément à un calendrier scrupuleusement établi.

Complexité du travail

Le titulaire est chargé de mettre en oeuvre des méthodes destinées à résoudre des problèmes, par exemple, la façon de dresser un inventaire des cultivateurs. Il est également chargé de concevoir des techniques destinées à évaluer l'efficacité du plan et de recommander les articles de l'entente qui doivent être négociés de nouveau avec la province.

La source de certains des renseignements et des données apparaît rapidement, ou elle provient des banques des données créées par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cependant, très peu de données sont disponibles au niveau sous-régional. Le titulaire doit donc déterminer les études requises, établir les attributions, définir les objectifs et recommander les études relatives au rassemblement des données de base. Les fonds sont disponibles en vue du recrutement d'une aide spécialisée destinée à recueillir les données et les renseignements nouveaux. Le titulaire est donc chargé de se tenir au courant de l'état actuel de tous les programmes et des projets en faisant des visites et en dressant des statistiques sur le déroulement des travaux.

Les fonctions comportent un grand nombre de variables accompagnées de nombreuses corrélations. La plus évidente de celles-ci comprend la coordination des activités des ministères fédéraux qui ont des responsabilités qui se chevauchent ou qui coïncident.

Par exemple, les Pêches et Forêts ont souvent des objectifs semblables à ceux de l'Agriculture, alors que la Commission canadienne des Transports, la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports doivent souvent partager les responsabilités en ce qui concerne les programmes permanents, par exemple, le développement de centres de croissance. D'autres facteurs moins évidents se rattachent au déménagement de la population. La fermeture d'une petite collectivité typique, outre qu'elle met en cause la plupart des ministères fédéraux mentionnés précédemment (et un certain nombre d'autres ministères fournissant des conseils spécialisés), met également en cause les gouvernements municipaux et locaux. Les efforts et les activités de tous ces divers organismes doivent être coordonnés, et prévus par l'administrateur du plan qui travaille en étroite liaison avec le coordonnateur provincial du plan. Les corrélations qui existent entre les organismes sont délicates et elles varient d'un projet à l'autre de façon que les précédents sont difficiles à établir.

3

Les fonctions comportent l'incitation des personnes à tendre vers des objectifs et des avantages qui peuvent ne pas être évidents à première vue. Parce que le titulaire, comme membre du comité de gestion, doit étudier et approuver des programmes et des projets proposés en vue de les soumettre au comité de liaison fédéral-provincial, il doit être au courant de toutes

les disciplines représentées dans ces propositions. Par exemple, il doit avoir une bonne connaissance de l'économique, de la statistique, de la sociologie et de l'éducation pour être en mesure d'évaluer les propositions mises en oeuvre par les experts dans ces domaines. Par ailleurs, il doit avoir une connaissance des problèmes locaux rattachés à l'agriculture, aux pêcheries, aux transports et aux loisirs. Le titulaire doit avoir également une connaissance approfondie de la politique et des lois fédérales et provinciales applicables à sa sphère d'activité.

Responsabilité professionnelle

Les fonctions comportent l'étude et la résolution de nombreux problèmes complexes par exemple, déterminer la nécessité d'un système de transports intégré. Le titulaire en l'occurrence reçoit les conseils d'une équipe d'experts qui étudient les méthodes de transport existantes et il dirige un comité qui enquête sur les problèmes connexes. Il y a également des négociations avec tous les ministères fédéraux et provinciaux en cause pour les convaincre de consacrer du temps, de l'énergie et des fonds au projet. Il doit également planifier les programmes de promotion pour adapter la population et l'industrie au nouveau concept de transport. Le titulaire est chargé de définir la portée des études de ce type, d'étudier les résultats en collaboration avec le coordonnateur provincial du plan et de décider s'il convient de recommander l'adoption des conclusions et de l'ordonnancement des priorités au comité de liaison fédéral provincial.

Les fonctions comportent de nombreux programmes et projets qui sont exposés dans l'Entente publiée. Il y a maints autres projets et activités, que seul le titulaire est chargé d'élaborer et de mettre en application. Ceux-ci comprennent la reconnaissance de la nécessité de demander des données aux banques centrales lesquelles données compléteraient l'information obtenue des études faites sur place. Un autre exemple est la nécessité de demander les avis d'experts en évaluant les biens ou en supprimant progressivement les usines de transformation agricoles. Ces conseils seront sollicités auprès des ministères du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, de l'industrie privée ou en recrutant des experts-conseils.

3

Le titulaire, comme membre du comité de gestion, est chargé de présenter des propositions, des recommandations et les résultats des études et des enquêtes au comité de liaison fédéral-provincial. Bien qu'il ait le pouvoir de n'approuver que les sous-projets de projets précédemment approuvés, l'administrateur fédéral du plan exerce une influence considérable sur les décisions du comité de liaison fédéral-provincial. Il doit être prêt à défendre ou à développer les propositions qu'il soumet à l'approbation. De plus, il doit être en mesure de négocier à tous les échelons, et il doit réussir à convaincre

les personnes qui ont des vues divergentes et une affiliation différente de collaborer harmonieusement vers des objectifs communs.

Responsabilités administratives

Les fonctions comportent la surveillance d'un agent d'information, d'un agent du développement rural, d'un agent de la promotion sociale, de deux secrétaires et d'un commis.

On doit faire le meilleur usage possible des locaux et de l'équipement de bureau loués. Dans le cadre des lignes directrices énoncées par le comité de liaison fédéral-provincial, le titulaire est chargé d'un budget d'administration et d'information de plus de \$2,5 millions et il est indirectement chargé d'un budget de participation des régions d'un peu plus de \$1 million. De plus, il est chargé de s'assurer que toutes les dépenses relatives aux programmes et aux projets sont en deçà des affectations budgétaires appropriées et qu'elles sont réparties convenablement entre les gouvernements et les ministères contributeurs. Toutes les factures pour paiement sur les fonds fédéraux doivent porter la signature du titulaire qui recommande le paiement aux termes de l'Entente. La somme totale qui doit être dépensée sur cinq années est d'environ \$212 millions.

Au cours des enquêtes ou des études à court terme, le titulaire est chargé de déterminer le besoin de recruter des spécialistes, de rédiger leurs attributions, d'organiser leurs affectations et de leur donner une orientation générale pour la durée de leur contrat. Il engage également des professionnels destinés à constituer une équipe directrice de promotion sociale qui est le noyau à partir duquel évolueront toutes les équipes de promotion sociale. La fonction la plus importante de l'équipe directrice est probablement la mise en oeuvre d'un programme de formation à l'égard des non-professionnels recrutés sur place qui doivent servir de conseillers.

3

Les fonctions comportent la coordination des programmes et des projets. Les efforts du personnel fédéral, provincial, municipal, professionnel et non professionnel doivent être dirigés vers l'achèvement de tâches prévues. Les études de praticabilité, les demandes de renseignements et de données, les conseils et les recommandations concernant les projets proposés font tous partie de la responsabilité du titulaire.

Répercussion des recommandations et des activités

L'entente signée par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec englobe le bas Saint-Laurent, Gaspé et les Iles-de-la Madeleine, région du Québec d'une superficie de quelque 16,000 milles carrés. Plus de \$256 millions sont en train d'être dépensés pour stimuler l'économie en relevant les niveaux éducatifs des

habitants, en déplaçant la population vers les centres de croissance, en fermant progressivement les entreprises agricoles, les industries et les entreprises marginales et en créant de nouvelles sources de revenus.

En tant qu'administrateur du plan, le titulaire (en collaboration avec le coordinateur provincial du plan) est chargé de gérer le plan. Ses recommandations sont mises en vigueur par le comité de liaison fédéral-provincial qui a la responsabilité finale du déboursement des fonds. Les programmes et les projets conçus, approuvés ou recommandés par le titulaire influent directement sur la totalité des 325,000 habitants de la région. Il est chargé de recommander la fermeture des collectivités, des industries ou des entreprises agricoles en vue d'organiser le déménagement et la réception de la population dans les centres de croissance. Il est chargé de coordonner les efforts d'autres ministères fédéraux et de négocier avec les homologues provinciaux pour assurer qu'il y a suffisamment de logements, des services municipaux, de possibilités d'emploi et d'établissement d'enseignements convenables pour les nouveaux arrivants. Il est chargé également de recommander l'implantation de nouvelles industries aux termes de l'entente et de recommander des routes d'accès et un système de transport intégré.

3

Bien que le comité de liaison fédéral-provincial ait la responsabilité finale d'approuver et de payer les programmes et les projets en cours, il ne se réunit que deux ou trois fois l'an et il doit donc se fier aux deux membres du comité de gestion pour l'orientation et à l'administration quotidienne du plan.

DESCRIPTION DE POSTE-REPERE

Description de poste-repère: 7

Niveau: 4

Titre descriptif: CHEF, DIVISION DES PRODUITS CHIMIQUES
INDUSTRIELS, DIRECTION DES PRODUITS
CHIMIQUES

Résumé

Sous la direction générale du Directeur de la Direction des produits chimiques, ministère de l'Industrie et du Commerce, planifier, organiser et diriger le fonctionnement de la Division des produits chimiques industriels qui est chargée de contribuer au développement industriel et commercial d'une partie importante de l'industrie canadienne des produits chimiques qui a plusieurs centaines de sociétés, 1,100 établissements et un chiffre d'affaires annuel de \$1 milliard; planifier et diriger la collecte et l'analyse des renseignements sur la production et le commerce international des produits chimiques industriels, du pétrole et du gaz; mettre en oeuvre les programmes de la Division destinés à encourager le développement industriel et commercial; effectuer la mise en application de ces programmes et y participer; organiser et diriger les activités du personnel de la Division; et remplir d'autres fonctions.

Fonctions

% du temps

- Planifier et diriger la collecte et l'analyse des renseignements sur les produits chimiques, le pétrole et le gaz en général, notamment les produits chimiques industriels, l'industrie chimique et ses opérations, les transformations technologiques et l'évolution du commerce intérieur et extérieur des produits chimiques industriels pour déceler les points faibles et les moyens éventuels d'amélioration, pour fournir un tremplin en vue de la mise en oeuvre de nouveaux programmes de développement industriel et commercial de la division et élaborer les principes de base à l'égard des décisions de politique, notamment:
 - concevoir un moyen systématique en vue de l'acquisition et de l'étude par le personnel de la division de la documentation, des exposés, des rapports et études techniques et commerciaux des livres de référence, des manuels, des mémoires descriptifs et autres documents publiés ou utilisés par l'industrie chimique,
 - instituer, élaborer et diriger des projets de recherche appropriés, par exemple, des études et des enquêtes, des visites industrielles, des études et des enquêtes interministérielles ou mixtes effectuées par des experts industriels et des conseillers en gestion,
 - établir et maintenir des contacts efficaces avec les cadres supérieurs de sociétés et d'associations en ce qui concerne les questions de développement et de commerce dans l'industrie chimique,
 - évaluer et coordonner les résultats et les conclusions des diverses études et analyses effectuées par le personnel de la division, des ministères et des organismes du gouvernement et des organisations n'appartenant pas au gouvernement, et

10

- veiller à ce que le personnel de la division suive attentivement les développements dans l'industrie chimique et dans le secteur des produits chimiques industriels et connaisse les répercussions de ces développements sur l'industrie canadienne des produits chimiques, sur sa croissance et ses ventes à l'étranger.
- Élaborer des nouveaux programmes pour la division ou modifier les programmes existants quand des problèmes en matière de développement et de commerce sont repérés ou prévus pour fournir un stimulant et une aide à l'industrie en vue d'améliorer son efficacité et sa productivité, d'augmenter sa contribution à l'économie du pays, d'améliorer sa situation concurrentielle sur les marchés étrangers et d'encourager sa croissance méthodique et rationnelle, notamment:
 - effectuer une étude permanente des programmes existants de la division pour évaluer leur efficacité et déterminer la nécessité d'y apporter des modifications de façon à répondre à des conditions changeantes,
 - instituer et diriger l'élaboration de propositions de programmes, recommander les attributions, approuver les méthodes et les approches, et pondérer les diverses solutions,
 - assurer la compatibilité des propositions avec la politique du gouvernement, les objectifs du ministère et les obligations internationales,
 - négocier avec d'autres ministères et organismes, les associations de l'industrie du commerce et les consulter pour garantir l'examen, l'accord et l'approbation de principe,
 - diriger l'achèvement des détails des propositions de programmes et rédiger les demandes et les documents nécessaires à une approbation en bonne et due forme, et
 - diriger la mise en application des programmes approuvés par la division.
- Applique les programmes de développement industriel de la division dans le cadre des lignes directrices de la politique du ministère pour assurer que l'industrie des produits chimiques connaît et comprend l'aide gouvernementale disponible et pour favoriser l'utilisation de cette aide par l'industrie des produits chimiques afin de lui permettre d'améliorer son efficacité et sa productivité et de soutenir la concurrence sur les marchés intérieurs et étrangers, notamment:
 - étudier, apprécier et approuver une gamme variée de renseignements, d'évaluations, de prévisions et de recommandations élaborées par les employés de la division dans leur rôle d'experts conseils en matière de produits chimiques industriels auprès des responsables du gouvernement et de l'industrie.

% du temps

- échanger des vues et évaluer des renseignements au sujet de l'industrie des produits chimiques avec les fonctionnaires d'autres directions, ministères et organismes, et appliquer les renseignements acquis pour évaluer l'efficacité des programmes de développement actuels de la division et les adapter au besoin,
 - présider des réunions et des conférences gouvernementales ou privées y faire des exposés pour diffuser des renseignements et pour promouvoir les services de développement industriel et l'aide que peuvent offrir la division, la direction et le ministère,
 - donner des conseils aux fonctionnaires d'autres ministères et d'autres paliers du gouvernement qui participent aux programmes de développement industriel de la division,
 - fournir ou faire donner des conseils spécialisés aux groupes de la gestion des programmes dans l'évaluation des demandes d'aide de l'industrie pour le développement industriel, et
 - fournir des conseils personnels aux sociétés canadiennes sur leurs discussions et leurs négociations avec d'autres ministères et organismes ainsi que sur la solution des problèmes soulevés par la gestion de sociétés-mères étrangères.
- 20
- Appliquer les programmes de développement commercial de la division dans le cadre des lignes directrices de la politique du ministère pour assurer que le commerce d'exportation des produits chimiques industriels canadiens continue de prospérer et de se développer, notamment:
 - diriger et approuver, dans le cadre des programmes approuvés de la division, la planification des buts et des objectifs relatifs au développement du commerce dans les divers secteurs industriels de la division,
 - diriger la participation de la division aux principales activités de développement commercial, par exemple, les missions commerciales, les foires commerciales, les études du marché, les études commerciales; et diriger la collaboration de la division avec les conseils et les comités des associations commerciales,
 - diriger l'identification et la définition des problèmes du développement commercial, concevoir et mettre en application de nouvelles méthodes ou techniques pour contourner ou résoudre ces problèmes et à apporter au besoin des changements aux programmes de développement commercial,
 - diriger l'évaluation des aptitudes des sociétés à répondre aux demandes des marchés étrangers,
 - élaborer des plans relatifs à la formation de consortiums dans des domaines déterminés de l'industrie pour permettre aux sociétés canadiennes de soutenir plus efficacement la concurrence sur les marchés étrangers,
 - diriger une étude permanente de la politique d'exportation des filiales étrangères au Canada et chercher des moyens de faire modifier cette politique pour stimuler l'augmentation des exportations de produits fabriqués au Canada, et
- 20

% du temps

- établir et maintenir des contacts étroits entre la division, le service des délégués commerciaux, les corporations commerciales et les acheteurs étrangers afin de repérer et de recommander de nouvelles perspectives d'exportation à l'industrie.

_ Organiser et diriger les activités du personnel de la 'division pour assurer l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles et la coordination des efforts avec d'autres divisions et directions, notamment:

- étudier et mettre en application les directives et les instructions des directions et du ministère pour assurer l'observance de ces politiques par la division,
- élaborer des programmes et des priorités de façon à répondre aux buts et aux objectifs des programmes de développement industriel et commercial de la division,
- assigner des projets et déléguer les pouvoirs appropriés aux chefs de section aux fonctionnaires de la division,
- déterminer le besoin en programmes de formation et de perfectionnement du personnel, donner des conseils et des avis à leur égard et les mettre en application,
- examiner la productivité du personnel, évaluer le rendement des employés et recommander les mesures appropriées relatives au personnel,
- diriger la formation de certains employés, par exemple, les délégués commerciaux adjoints stagiaires, les fonctionnaires régionaux et les fonctionnaires provenant des pays en voie de développement,
- étudier les exigences de la division et présenter des recommandations à leur égard, par exemple les fonctionnaires et le personnel de soutien, les experts-conseils de l'extérieur, les locaux et les approvisionnements et
- planifier et gérer le budget de la division et obtenir les approbations nécessaires à cet égard.

20

- Remplir d'autres fonctions, par exemple coordonner la préparation des instructions relatives à l'information des délégués participant aux réunions des associations canadiennes ou étrangères de l'industrie chimique, informer les hauts fonctionnaires du gouvernement de l'attitude de l'industrie envers les questions qui doivent être discutées aux conférences internationales; informer l'industrie des développements et des résultats auxquels on est parvenu lors de ces conférences; diriger les délégations canadiennes comprenant des représentants du gouvernement et de l'industrie aux conférences organisées à l'étranger ou au Canada; représenter le ministère aux comités interministériels créés pour discuter les questions de politique relatives à l'industrie chimique; rédiger des lettres et des discours à l'intention du ministre et d'autres hauts fonctionnaires; étudier et commenter les études et les rapports établis par d'autres directions ou ministères, l'industrie et des

10

du temps

produits chimiques et participer aux activités des comités de sélection.

Degré

Qualités requises

Genre d'affectations

Les fonctions comportent la planification, l'organisation et la direction des programmes de la division pour repérer les points faibles des secteurs des produits chimiques industriels, du pétrole et du gaz de l'industrie canadienne des produits chimiques, pour fournir des conseils techniques en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité, d'encourager et d'aider l'industrie à utiliser l'aide financière qui lui est offerte par le gouvernement, pour repérer les marchés étrangers et promouvoir les exportations canadiennes. La mise en oeuvre de ces programmes est fondée sur une analyse approfondie de l'industrie canadienne, des transformations technologiques et des demandes fluctuantes des marchés mondiaux. Un haut degré de planification est requis pour répondre aux objectifs des programmes et coordonner une multiplicité d'activités destinées à améliorer l'industrie et à promouvoir les ventes à l'étranger.

4

Les activités gravitent autour d'une industrie canadienne importante et complexe, requièrent fréquemment l'élaboration et l'application de nouvelles techniques et méthodes et nécessitent la coordination simultanée de projets qui touchent à un certain nombre de questions en cause, par exemple, la production, la promotion et la législation nationale et internationale.

Les fonctions comportent l'exécution de tâches pour lesquelles il n'y a pas de lignes directrices à l'exception de l'objectif du ministère qui est d'encourager le développement industriel et de favoriser les exportations.

La manière dont ces tâches sont exécutées est soumise à des influences extérieures comme les demandes des marchés locaux et des marchés étrangers, les perfectionnements techniques, la disponibilité des fonds, la propriété étrangère des sociétés canadiennes, les tarifs étrangers ainsi que les droits de douane et les frais d'expédition.

Complexité du travail

Les fonctions comportent un haut degré d'originalité et de faculté créatrice pour déceler des situations qui peuvent empêcher l'exécution des activités de la division. Par exemple, le Canada fabrique des milliers de produits chimiques industriels mais il y a eu peu de renseignements mis à la disposition des délégués commerciaux et des importateurs qui n'ont pas reçu une formation

de chimiste. Le titulaire a repéré ce problème, il a proposé et guidé la préparation d'une brochure qui énumère les produits chimiques disponibles pour l'exportation, leurs sources et leurs utilisations terminales. La brochure est maintenant utilisée comme moyen de promotion commerciale et comme ouvrage pratique à consulter.

Un haut degré d'initiative est nécessaire pour adapter les pratiques existantes ou élaborer de nouvelles approches en vue de résoudre les problèmes réels à l'industrie canadienne de produits chimiques. Le titulaire ayant eu connaissance d'un excédent important de soufre a contacté plusieurs dirigeants d'entreprises en visitant le Japon pour d'autres affaires. Les contrôles sévères japonais empêchaient l'entrée du soufre étranger. On organise une visite au Canada d'un groupe d'hommes d'affaires japonais. Ils rencontrent des producteurs canadiens, examinent les aménagements canadiens et discutent des avantages de l'achat de soufre au Canada. Comme conséquence directe de cette visite, le Japon a commencé à importer du soufre canadien.

5

Les fonctions comportent une connaissance éclairée des industries chimiques canadiennes et étrangères en général et notamment du secteur de produits chimiques industriels, qui est acquise au moyen d'une formation académique étendue, de recherches et d'études suivies ainsi qu'une connaissance approfondie des ressources et des marchés dont dispose l'industrie canadienne; de la politique et des lois du gouvernement applicables au développement industriel et commercial; et des pratiques, des méthodes et des ressources relatives à la promotion des produits canadiens sur les marchés étrangers.

Responsabilité professionnelle

Les fonctions comportent des recherches approfondies pour mettre en oeuvre les programmes de développement industriel et commercial de la division au sujet desquels le titulaire assume une entière responsabilité dans le domaine des produits chimiques industriels. La solution des problèmes rencontrés dans la mise en application de ces programmes incombe également au titulaire. Il fait autorité en matière de produits chimiques industriels et ses recommandations touchant les activités de la division destinées à encourager le développement industriel et à promouvoir les exportations sont finales.

Les tâches qui ne sont énoncées que d'une manière générale requièrent des analyses approfondies des documents de base qui englobent plusieurs domaines. Le titulaire est chargé d'utiliser ces analyses pour repérer les problèmes qui influent sur la croissance du secteur des produits chimiques industriels, mettre en oeuvre

Degré

des propositions et déterminer et mettre en application des méthodes et des procédures ayant pour but de les résoudre.

Le titulaire doit également assumer une entière responsabilité quant à l'interprétation des analyses détaillées préparées par sa division. Par exemple, s'il doit repérer un débouché étranger en ce qui concerne un produit chimique déterminé, ses recommandations pourraient amener une industrie canadienne à engager des fonds en vue d'une expansion, d'une participation à une foire commerciale et d'une négociation avec des gouvernements étrangers sur les taux tarifaires.

4

Responsabilités administratives

Les fonctions comportent la planification, l'organisation et la direction du travail de douze professionnels et de quatre employés de soutien. Après contribution des projets aux fonctionnaires, on établit des priorités et des programmes de façon à répondre aux objectifs des programmes de la division élaborée par le titulaire. Pour assurer que les employés sont en mesure d'exécuter leurs tâches, le titulaire est chargé de concevoir et de mettre en application les programmes de formation et de perfectionnement du personnel. La productivité des employés est évaluée et des recommandations touchant les mesures appropriées relatives au personnel sont présentées.

Le titulaire est chargé de dresser et de gérer un budget de la division qui comprend les traitements du personnel, les experts-conseils de l'extérieur, et les approvisionnements. Le titulaire est également chargé de la formation des fonctionnaires du ministère et des fonctionnaires provenant des nouveaux pays attachés à la division à des fins d'instruction.

Les activités de la division font l'objet d'une étude constante et lorsque des modifications administratives s'imposent, le titulaire décide des domaines qui doivent être modifiés, il élabore de nouvelles méthodes et les applique.

4

Le titulaire doit diriger des délégations canadiennes aux réunions nationales et internationales au cours desquelles sont discutées des questions touchant l'industrie canadienne des produits chimiques. Il doit également coordonner les activités de sa division avec d'autres unités d'organisation du ministère, par exemple, la publicité, les foires, les missions, les services de promotion et le Service des délégués commerciaux.

Répercussions des recommandations et des activités

Le titulaire est chargé de fournir des conseils et de présenter des recommandations qui touchent le développement industriel et commercial d'une partie importante de l'industrie chimique canadienne qui est complexe et diversifiée et qui comprend plusieurs centaines de

sociétés, y compris cinquante grandes sociétés internationales, 1,100 établissements et 60,000 employés. L'industrie a fabriqué des marchandises qui atteignent une valeur de \$4,3 milliards par an avec des exportations annuelles évaluées à \$1 milliard.

Le titulaire est chargé d'informer les hauts fonctionnaires des problèmes de développement industriel et commercial qui surgissent et de recommander les lignes d'action destinées à résoudre ou à éviter ces problèmes. L'aptitude de l'industrie chimique à soutenir la concurrence et à vendre ses produits sur les marchés étrangers exerce une répercussion directe sur l'économie du pays.

4

Le titulaire est également chargé de présenter des recommandations sur certaines questions, par exemple, l'expansion du commerce, l'accès aux marchés à bas tarifs douaniers, la formation de consortiums et la rationalisation de l'industrie. Si ces recommandations sont mises en application, elles pourront influencer sur le volume des exportations canadiennes, influencer la politique du gouvernement et susciter des conférences internationales sur le commerce.

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro de poste-repère: 8

Niveau: 4

Titre descriptif: CHEF, DIVISION DE LA FABRICATION,
DIRECTION DES COALITIONS

Résumé

Sous la direction du Directeur, Direction des coalitions, Bureau du directeur des enquêtes et recherches, Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ministère de la Consommation et des Corporations, planifier, diriger et. rations de la division de la fabrication qui est chargée d'effectuer des enquêtes en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions de présumées infractions par les membres du secteur de la fabrication de l'économie à l'article 32 qui interdit les coalitions entre concurrents dans le but de réduire indûment la concurrence; diriger et coordonner comme représentant du Directeur des enquêtes et recherches, la conduite des enquêtes sur les pratiques commerciales restrictives à l'égard des allégations de délits en vertu de l'article 32 de la Loi; fournir des renseignements et des conseils. à l'avocat désigné par le Procureur général du Canada pour poursuivre les personnes accusées d'infractions à l'article 32 de la Loi; fournir des conseils, aux dirigeants d'entreprises, aux avocats, aux fonctionnaires, aux associations commerciales et à d'autres groupes; et remplir d'autres fonctions..

Fonctions

% du tem-s

- Planifier, diriger et coordonner les opérations de la division de la fabrication qui est chargée d'enquêter sur les présumées infractions à l'article 32 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions par des membres du secteur de la fabrication de l'économie, notamment:
 - réorganiser au besoin le travail de la division, pour assurer l'orientation et le perfectionnement des nouveaux fonctionnaires et pour entreprendre des enquêtes plus vastes imposées par des modifications des lois,
 - attribuer aux fonctionnaires expérimentés les tâches consistant à contrôler le travail des nouveaux fonctionnaires par rapport à des normes reconnues de qualité et donner des conseils sur les détails des méthodes d'enquête,
 - instituer et diriger le déroulement d'enquêtes officieuses pour déterminer s'il y a lieu d'ouvrir des enquêtes officielles,
 - instituer et diriger le déroulement d'enquêtes officielles approuvées par le directeur de la direction,
 - conseiller, instruire et former les fonctionnaires subalternes en matière de méthodes d'enquête et évaluer leur rendement,
 - étudier, évaluer et réviser les rapports des fonctionnaires subalternes pour assurer que les preuves présentées sont cohérentes et qu'ils contiennent tous les faits permettant d'établir qu'il y a infraction présumée,

40

du temps

- étudier les objectifs et les méthodes d'enquête pour s'assurer qu'ils sont compatibles avec les méthodes approuvées par la direction,
 - recommander au directeur du service des changements ou des améliorations à apporter aux méthodes d'enquête, proposer l'ouverture de nouvelles enquêtes, et les mesures qui doivent être prises pour résoudre les problèmes résultant des enquêtes en cours, préparer des recommandations qui doivent être présentées par le directeur du service au Directeur des enquêtes et recherches à l'égard des mesures qui doivent être prises touchant la présentation de preuves à la Commission des pratiques restrictives du commerce ou au Procureur général du Canada et recommander la poursuite ou la cessation des enquêtes, et
 - faire rapport à intervalles réguliers au Directeur de la Direction des coalitions sur le déroulement de chaque enquête.
- Diriger et coordonner, comme représentant du Directeur des enquêtes et recherches, la conduite d'enquêtes sur les pratiques commerciales restrictives pour déterminer la structure et le fonctionnement de l'industrie et les effets qui en résultent pour le public à l'égard des allégations d'infractions en vertu de l'article 32 de la Loi, notamment :
- déterminer et définir les objectifs de l'enquête et les méthodes qui doivent être utilisées,
 - instituer et guider la planification des enquêtes, y compris la détermination des lieux qui doivent être fouillés en vue de réunir des preuves, questionner le personnel de direction ou de gestion et obtenir des autorisations officielles en vue d'effectuer les recherches,
 - informer le personnel participant à l'enquête, diriger, étudier et coordonner leurs activités, par exemple, l'examen des entreprises soumises à l'enquête et la rédaction de formulaires officiels et de questionnaires à faire remplir par des personnes témoignant sous serment,
 - surveiller le choix et l'examen des témoins devant la Commission des pratiques restrictives du commerce, y compris la rédaction d'exposés et de résumés qui doivent être utilisés pour examiner les témoins, et
 - étudier et expliquer les analyses des preuves, la préparation des exposés des preuves, l'argumentation fondée sur les faits fournis à l'appui des allégations d'infraction et défendre cette argumentation devant la Commission des pratiques commerciales restrictives ainsi que surveiller la liaison avec le personnel de direction ou de gestion et leurs représentants juridiques.

30

du temps

- Fournir des renseignements et des conseils à l'avocat désigné par le Procureur général du Canada pour poursuivre les personnes accusées d'infractions de l'article 32 de la Loi à l'égard des faits et des aspects économiques de cas déterminés, notamment:
 - étudier et guider la préparation par des subordonnés d'un exposé détaillé des preuves, à l'usage de l'avocat de la Couronne,
 - guider la préparation des arguments fondés sur les faits qui doivent être présentés au Tribunal,
 - recommander les preuves qui doivent être inscrites comme pièces à conviction au tribunal et les témoins qui doivent être convoqués par la Couronne, et
 - présenter des recommandations à l'avocat de la Couronne au sujet des demandes à présenter au tribunal à l'égard des pénalités lorsque l'infraction a été établie.
- 10
- Analyser-et expliquer les propositions relatives aux accords d'exportation avancés comme admissibles à l'exemption en vertu de l'article 32(4) de la Loi en attribuant l'exécution de l'étude à des adjoints et en étudiant leurs rapports; en faisant rapport au directeur de la Direction des coalitions sur l'issue des études et en faisant des recommandations qu'il doit présenter au Directeur des enquêtes et recherches sur l'admissibilité à l'exemption conformément aux dispositions de l'article 32(5) de la Loi.
- 7
- Fournir des conseils aux dirigeants d'entreprises, aux avocats, aux fonctionnaires, aux associations commerciales et à d'autres groupes, communiquer') avec eux et les consulter' comme représentant du Directeur des enquêtes et recherches en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, dans le cadre du programme d'observance qui complète les poursuites comme méthode de mise à exécution, notamment:
 - expliquer les objectifs du programme d'observance et de la Loi en général ainsi que son application à des cas déterminés,
 - déterminer si l'adoption d'un plan ou d'un programme proposé occasionnerait des enquêtes en vertu de la Loi,
 - participer, comme spécialiste, aux discussions interministérielles relatives aux aspects de la politique en matière de concurrence des programmes gérés par d'autres ministères du gouvernement, et
 - prendre la parole devant des groupes pour expliquer le programme et la politique du Directeur des enquêtes et recherches.
- 8
- Accompli" d'autres fonctions comme par exemple, effectuer une étude permanente des statistiques, de la structure et du fonctionnement des industries du secteur de la fabrication de l'économie comme les signalent les périodiques, les études relatives à l'industrie, et autres documents se rattachant à l'économie et à la législation contre les coalitions ainsi qu'aux ouvrages juridiques. canadiens et étrangers.
- 5

Qualités requises

Degré

Genre d'affectations

Le titulaire planifie, dirige et coordonne les activités de la division de la fabrication, chargée d'effectuer des enquêtes sur les infractions à l'article 32 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, conformément aux priorités et aux méthodes et objectifs approuvés par le Directeur de la Direction des coalitions. Il réorganise le travail de la division de façon à répondre aux conditions fluctuantes de la législation touchant la portée des enquêtes et l'importance du personnel; institue et guide le déroulement des enquêtes officieuses pour déterminer si une enquête officielle est nécessaire; institue et guide le déroulement des enquêtes officielles; instruit et forme quatre agents subalternes et évalue leur rendement; rédige des rapports d'activité; et participe à la préparation des exposés des preuves et des arguments à l'appui des allégations.

Les fonctions comportent les aspects suivants: planifier, diriger, coordonner l'exécution des enquêtes sur les pratiques commerciales restrictives et y participer, définir les objectifs des enquêtes, instituer et guider la planification des détails de ces enquêtes; informer le personnel affecté à l'enquête; surveiller les dispositions relatives à l'examen des témoins devant la Commission des pratiques restrictives du commerce; expliquer l'analyse des preuves et de la préparation des arguments.

4

Le titulaire devra également conseiller l'avocat désigné par le Procureur général du Canada; analyser les propositions relatives aux accords d'exportation et fournir des conseils à cet égard; conseiller les dirigeants d'entreprises, les avocats et autres dans le cadre de la Loi et des programmes de la direction; ainsi que participer aux discussions interministérielles et prendre la parole devant des groupes pour expliquer les politiques et les programmes de la Direction.

Complexité du travail

Les enquêtes dirigées et effectuées par le titulaire englobent des articles ou des marchandises qui peuvent faire l'objet d'échanges ou d'un commerce au Canada. Chaque enquête concerne une industrie ou un commerce déterminé et ses marchés peuvent être locaux, régionaux, ou nationaux. Des exemples à cet égard sont le cas de la société Windsor Ready-Mix Concrete, le cas de la société Pulpwood (Ontario et Québec) et le cas de la société Paperboard Shipping Containers respectivement.

Dans les phases préliminaires d'une enquête, les données et les renseignements proviennent de sources comme les demandes des plaignants, les entrevues de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et

municipaux, les rapports annuels des sociétés, les publications du Bureau fédéral de la statistique, les publications financières et commerciales et les rapports de presse quotidiens.

Les comptoteurs ne tiennent ordinairement pas de dossiers évidents de leurs activités illégales et les rares preuves disponibles doivent être prises à titre de présomption. Dans la plupart des cas de coalitions, les preuves sont fragmentées et les diverses parties doivent être rassemblées pour établir un ensemble cohérent de faits sur lesquels les allégations de conduite délictueuse peuvent être fondées.

Au cours des phases préliminaires d'une enquête, les renseignements recueillis par le questionnaire ou l'interrogation des témoins requièrent un agencement scrupuleux des questions pour mettre en avant des renseignements utiles qui peuvent être réunis sur une base uniforme aux fins de comparaison.

4

Une enquête en vertu de la Loi suppose l'examen des documents commerciaux sur les lieux des entreprises qui font l'objet de l'enquête et l'acquisition de renseignements au moyen de questionnaires dûment remplis et l'examen des témoins sous serment devant un membre de la Commission des pratiques restrictives du commerce. Toutes les preuves sont étudiées et analysées pour établir s'il y a eu infraction ou non à la Loi. Lorsque des infractions surviennent, un exposé des preuves est rédigé en vue d'être soumis à la Commission des pratiques restrictives du commerce. Les preuves sont déférées au Procureur général du Canada et, si des poursuites sont recommandées, un exposé ou une déclaration est rédigé à l'intention de l'avocat de la Couronne.

Le titulaire doit coordonner les activités de la division avec celles de l'avocat de la Couronne et de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Les modifications périodiques de la législation influent sur la nature et la portée de l'enquête qui est effectuée.

Une gamme étendue de méthodes et de techniques établies et reconnues sont utilisées pour effectuer les enquêtes. De temps à autre, les techniques doivent être adaptées pour se conformer aux particularités du cas.

Les fonctions comportent une connaissance des pratiques et des techniques de l'économie, de la statistique, de la comptabilité, de l'administration des affaires et du droit commercial, une connaissance des sources d'information, des précédents et des pratiques ainsi qu'une connaissance étendue de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, des lois connexes ainsi que de la jurisprudence.

Responsabilité professionnelle

Le titulaire, sous la direction du Chef de la Direction des coalitions, institue l'exécution d'enquêtes officieuses sur les infractions présumées de la Loi, et l'exécution d'enquêtes officielles conformément aux objectifs, aux priorités et aux méthodes approuvés par le directeur de la Direction des coalitions; il délègue les pouvoirs relatifs au déroulement de ces enquêtes à des fonctionnaires subalternes travaillant sous surveillance générale. A l'égard des enquêtes dans lesquelles le titulaire représente le Directeur des enquêtes et recherches, pour exercer ses pouvoirs officiels en vertu de la Loi, les objectifs et les méthodes sont déterminés et définis par le titulaire. Pour remplir ce rôle, il doit appliquer les dispositions de la Loi et la politique du Directeur des enquêtes et recherches.

Le travail du titulaire est étudié par le directeur de la Direction des coalitions au moyen de rapports d'activité généraux portant sur chaque enquête en cours qui exposent les problèmes d'importance majeure rencontrés, les lignes d'action recommandées en vue de leur solution et d'autres mesures qui doivent être prises pour poursuivre les enquêtes.

Les problèmes rencontrés par les fonctionnaires subalternes, plus particulièrement ceux d'une nature juridique qui ne peuvent pas être résolus sur place, par exemple, l'obstruction des parties soumises à l'enquête, la destruction des preuves et l'objection au transfert des preuves à partir des lieux, sont déférés au directeur pour avis et conseil.

4

Le titulaire étudie le travail des fonctionnaires subalternes pour assurer que les preuves présentées sont cohérentes et qu'elles établissent un ensemble de faits sur lesquels les allégations de conduite délictueuse peuvent être fondées, il étudie les objectifs et les approches des enquêtes proposées par les subordonnés pour assurer l'uniformité avec les politiques de la direction et les méthodes approuvées, analyse les preuves recueillies et évalue les arguments préparés pour étayer les allégations de conduite délictueuse.

Les fonctions comportent l'analyse des propositions relatives à des accords d'exportation mis en avant comme admissibles à l'exemption en vertu de l'article 32(4) de la Loi, la présentation de recommandations relatives aux mesures à prendre et des conseils au directeur sur ces propositions et d'autres questions.

Responsabilités administratives

Le titulaire organise le travail de la division pour effectuer des enquêtes conformément aux exigences de la loi; dirige et coordonne le travail de quatre fonctionnaires préposés à l'exécution des enquêtes sur les allégations de conduite délictueuse en vertu de l'article 32 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions; attribue les enquêtes aux fonctionnaires; étudie le déroulement du travail par rapport aux normes et aux priorités établies; forme les fonctionnaires subalternes en matière de méthodes relatives aux enquêtes; coordonne le travail administratif de la division avec celui de l'avocat de la Couronne et de la Commission des pratiques restrictives du commerce; prend toutes les dispositions en vue de l'autorisation relative à l'examen des témoins et au déroulement de la procédure de l'argumentation; et il donne des conseils quant à l'élaboration des méthodes administratives de la Direction.

3

Répercussion des recommandations et des activités

Les décisions et les recommandations influent sur la marche et l'efficacité des opérations de la Division de la fabrication, contribuent à l'application efficace de la politique en matière de concurrence, et favorisent une concurrence libre et ouverte sur le marché parmi les entreprises du secteur de la fabrication de l'économie.

Si une enquête qui est justifiée en vertu de la Loi ne se poursuit pas en raison d'une recommandation fautive de la part du titulaire, le but et l'objet de la Loi, à savoir la sauvegarde d'une concurrence libre et ouverte sur le marché sont compromis et il en résulte des effets fâcheux sur l'intérêt public.

4

Inversement, si une enquête injustifiée est mise en route, il y aurait un abus des ressources du gouvernement; les parties qui font l'objet de l'enquête seraient injustement traitées et elles subirait des ennuis et des frais inutiles.

DESCRIPTION DE POSTE-REPERE

Description de poste-repère numéro: 9

Niveau: 5

Titre descriptif: DIRECTEUR DE L'HABILLEMENT ET DES TEXTILES

Résumé

Sous la direction générale du Directeur général de la Direction de l'habillement et des textiles, diriger et coordonner les activités des trois divisions-du secteur de l'industrie pour assurer l'affectation la plus efficace des ressources à la tâche consistant à stimuler et à faciliter une croissance efficace et une productivité améliorée dans les industries de l'habillement et des textiles comprenant 4,300 établissements employant 232,000 personnes; à favoriser le développement optimal des exportations de ce secteur; participer à la mise en œuvre de la politique de la Direction et du ministère; établir et maintenir des relations de travail efficaces avec les fonctionnaires supérieurs dans d'autres ministères et avec les dirigeants d'entreprises; négocier des accords qui se traduisent par des initiations conjointes du gouvernement et de l'industrie; remplir d'autres fonctions.

Fonctions

% du temps

- Diriger trois divisions sectorielles de l'industrie, et une section d'économistes, dans l'accomplissement efficace de leurs missions principales - développement industriel et commercial, étudier et analyser des problèmes et des possibilités des secteurs industriels, élaboration et mise au point de programmes destinés à réaliser les objectifs du ministère et la mise en application de ces programmes, évaluation du travail pour assurer que la Direction apporte la plus grande contribution possible à la réalisation des objectifs du ministère, notamment:

- repérer les problèmes et(ou) le potentiel de croissance dans des secteurs déterminés de l'industrie et fixer les objectifs et les priorités des programmes des divisions,
- évaluer la rentabilité et donner des conseils sur la praticabilité des projets proposés par les subordonnés,
- diriger et coordonner le travail de 16 fonctionnaires, par l'entremise de trois chefs de division et de l'économiste en chef,
- élaborer et mettre en application des systèmes de rapports en vue du contrôle efficace de la gestion des activités de la Direction,
- définir et expliquer les politiques et objectifs de la direction et du ministère au personnel de la Direction.

40

- Participer à l'élaboration des politiques et des programmes de la direction et du ministère pour assurer que les décisions portant sur les politiques et les programmes soient prises en toute connaissance de cause de même que de la position des secteurs de l'industrie et des répercussions de ces décisions, notamment:

- donner avis et conseils au Directeur général de la Direction et au Sous-ministre adjoint (Opérations) sur toutes les questions relatives aux industries de l'habillement et des textiles, 25
 - recommander au Directeur général des programmes élaborés par la direction pour que le ministère les approuve, et
 - participer à des conférences avec la haute direction du ministère et avec les hauts fonctionnaires d'autres ministères :,,
- Etablir et maintenir des relations de travail efficaces avec les hauts fonctionnaires d'autres ministères, avec les dirigeants d'entreprises et avec les hauts fonctionnaires des gouvernements étrangers afin que la Direction puisse donner l'aide maximale à ces ministères et à l'industrie et afin que la collaboration nécessaire au succès des programmes de la Direction puisse être obtenue de ces personnes, notamment:
- organiser des réunions et des séminaires sur le plan intérieur et international et y prendre part, par exemple ceux de l'Organisation de coopération et de développement économiques,
 - expliquer les politiques et les programmes du ministère aux groupes de l'industrie,
 - assurer que les services qu'offre le ministère soient efficacement dispensés aux associations commerciales et aux entreprises, et
 - fournir au besoin avis et conseils à d'autres ministères du gouvernement sur des questions relatives aux industries de l'habillement et des textiles. 15
- Négocier des accords qui se traduisent par des projets conjoints du gouvernement et de l'industrie afin que la réalisation des objectifs de la direction et du ministère par l'entremise de la participation de l'industrie soit pleinement exploitée, notamment:
- déterminer les conditions dans lesquelles cette collaboration doit être recherchée,
 - expliquer aux cadres de l'industrie les avantages d'une telle collaboration, et
 - parvenir à un accord quant aux conditions exactes dans lesquelles un projet comme l'étude des avantages comparatifs doit être mené à bonne fin. 10
- Remplir d'autres fonctions, par exemple, surveiller le perfectionnement et la formation du personnel, prévoir les charges de travail et les besoins annuels en fonds, en personnel et en aménagements et répartir le personnel. 10

Qualités requises

Degré

Genre d'affectations

Le titulaire planifie, dirige et coordonne les programmes dans les trois divisions du secteur conformément aux directives et aux objectifs établis par le Directeur général et fixe les objectifs et les priorités en ce qui concerne les projets de la division relatifs au développement industriel et commercial des industries du secteur, et délègue des pouvoirs quant à l'exécution de ces projets aux chefs de division.

Le titulaire élabore et met en application des systèmes de rapports destinés à contrôler les activités de la direction et à assurer l'observance des limites budgétaires et autres; fournit des conseils au Directeur général et au Sous-ministre adjoint (Opérations) sur des questions concernant les politiques de la direction et du ministère à l'égard des industries de l'habillement et des textiles; participe à des réunions, par exemple celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques; négocie des accords qui se traduisent par des projets conjoints du gouvernement et de l'industrie, par exemple, l'étude des avantages comparatifs; établit et maintient des relations de travail efficaces avec les cadres supérieurs du gouvernement et de l'industrie pour favoriser leur collaboration en vue de réaliser les objectifs du ministère.

5

Les fonctions comportent également la planification, l'organisation et la direction d'études destinées à repérer des problèmes techniques et commerciaux ou un potentiel de croissance non réalisé dans les secteurs des textiles, de l'habillement, du cuir et des chaussures.

Complexité du travail

La détermination des problèmes et l'évaluation de projets proposés comporte l'étude de l'évolution de la production et des échanges dans le secteur de l'habillement et des textiles, l'analyse de l'information et des données élaborées par les fonctionnaires subalternes pour déterminer la praticabilité des études et les avantages, les inconvénients et les répercussions des projets proposés sur les programmes du ministère et ceux des secteurs, et évaluer leur rentabilité.

Le titulaire doit élaborer des études sectorielles, par exemple, l'étude des avantages comparatifs, définir les concepts, les attributions, ainsi que leur portée et leur profondeur et choisir des experts-conseils qui sont compétents pour effectuer des études en collaboration avec le personnel de la direction.

5

Il doit montrer un haut degré d'initiative en adaptant les méthodes conventionnelles ou en élaborant de nouvelles méthodes pour résoudre des problèmes techniques ou commerciaux dans l'industrie. Le titulaire détermine des variables, par exemple, les produits à étudier, la ventilation des coûts, les coûts de production, le financement et l'évolution des techniques d'outillage et de production en fonction des problèmes précis.

Dans certains projets, il doit coordonner le travail de plusieurs experts-conseils avec celui du personnel de la Direction.

Les fonctions comportent la discussion des projets proposés de développement avec des représentants de l'industrie et la négociation de l'accord en vue de leur participation.

Elles comportent également une connaissance poussée des techniques de fabrication et de commercialisation dans l'industrie canadienne et étrangère de l'habillement et des textiles; une connaissance approfondie des principes et des pratiques d'une discipline connexe, par exemple, l'économie ou le commerce; et une connaissance étendue des lois et des règlements pertinents du gouvernement.

Responsabilité professionnelle

Le titulaire doit élaborer le programme pour les trois divisions sectorielles sous la direction générale du Directeur général après consultation avec les chefs de division et conformément aux directives qui clarifient la politique du ministère concernant l'industrie de l'habillement et des textiles.

Le travail du titulaire est passé en revue régulièrement par l'entremise de consultations avec le Directeur général et la revue annuelle se fait en fonction de la réalisation des objectifs de la Direction et de l'efficacité de la division.

Les rapports sur le travail des subordonnés et sur leurs propositions de projets et de recommandations sont étudiés quant à la praticabilité et à la validité des méthodes.

Les fonctions comportent également la nécessité de définir les attributions relatives aux études qui doivent être effectuées par les experts-conseils, d'approuver les concepts de ces études, de déterminer les approches et les techniques qui doivent être utilisées ainsi que la portée et la profondeur des études; de choisir des experts-conseils pour effectuer les études; d'étudier les rapports d'activité des experts-conseils travaillant sous contrat et recommander l'acceptation de leurs rapports.

5

Les rapports des experts-conseils et des subordonnés et la conjoncture de l'industrie sont analysés et interprétés par le titulaire

et fournissent la base d'après laquelle on planifie les projets et les programmes, on élabore des politiques et on donne des conseils aux cadres supérieurs de l'administration fédérale et de l'industrie.

Responsabilités administratives

Le titulaire dirige et coordonne le travail d'un économiste senior chargé d'une petite section et par l'entremise de trois chefs de division, dirige le travail de trois divisions qui emploient 19 agents du développement industriel et commercial et un personnel de soutien de 9 employés.

Le titulaire est chargé de planifier et de mettre en application l'étude des prévisions budgétaires annuelles, de fixer les objectifs et les priorités à l'égard des programmes de la division en tenant compte du personnel et des autres ressources; d'examiner les rapports d'activité et les dépenses pour évaluer le déroulement du travail par rapport aux limitations budgétaires et autres, d'élaborer et de mettre en application un système de rapports destiné à contrôler efficacement les activités.

5

Les fonctions comportent l'évaluation de la rentabilité et de la praticabilité des projets par rapport aux fonds disponibles, à la main-d'oeuvre et aux aménagements; la définition des attributions et la négociation des conditions des contrats; et le choix des experts-conseils chargés d'effectuer les études par contrat.

Elles comportent également la coordination des activités des fonctionnaires subalternes avec celles des experts-conseils et des participants d'autres ministères et de l'industrie; de l'octroi de conseils aux hauts fonctionnaires sur l'élaboration des directives administratives de la Direction; et la négociation avec des cadres supérieurs de l'industrie des conditions des accords qui se traduisent par des projets conjoints entre le gouvernement et l'industrie.

Répercussion des recommandations et des activités

Les décisions et les recommandations influent sur les politiques du ministère relatives aux industries de l'habillement et des textiles; l'élaboration et la mise en application des programmes de développement industriel et commercial des trois divisions; l'efficacité opérationnelle et la capacité de concurrence d'un grand nombre des 4,300 établissements de l'habillement et des textiles qui emploient 232,000 personnes, dans des secteurs où la concurrence étrangère à l'égard des marchés intérieurs canadiens et des marchés internationaux est extrêmement âpre. Les conseils et les recommandations touchant les niveaux acceptables d'importation, au cours des négociations avec les gouvernements étrangers concernant les restrictions des niveaux d'exportation vers le Canada ont un effet sur la structure des tarifs et sur les accords commerciaux à l'égard des marchandises produites dans le secteur de l'habillement et des textiles.

5